

# Rapport Financier

## SEMESTRIEL

**2026**



NORMANDIE-SEINE

# Sommaire

|           |                                                                                      |            |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1.</b> | <b>Examen de la situation Financière et du résultat 30/06/2026 .....</b>             | <b>3</b>   |
| 1.1       | La situation économique .....                                                        | 3          |
| 1.2       | Analyse des comptes consolidés .....                                                 | 7          |
| 1.3       | Capital social et sa rémunération .....                                              | 12         |
| 1.4       | Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse .....      | 13         |
| 1.5       | Informations diverses .....                                                          | 13         |
| <b>2.</b> | <b>Facteurs de risques et informations prudentielles .....</b>                       | <b>15</b>  |
| 2.1       | Informations prudentielles .....                                                     | 15         |
| 2.2       | Facteurs de risques .....                                                            | 16         |
| 2.3       | Gestion des risques .....                                                            | 39         |
| <b>3.</b> | <b>Comptes consolidés .....</b>                                                      | <b>48</b>  |
|           | Cadre général .....                                                                  | 51         |
|           | Etats Financiers consolidés .....                                                    | 52         |
|           | Notes annexes aux états financiers .....                                             | 59         |
|           | Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle ..... | 106        |
| <b>4.</b> | <b>Attestation du responsable de l'information financière .....</b>                  | <b>109</b> |
| <b>5.</b> | <b>Glossaire .....</b>                                                               | <b>109</b> |

## 1. Examen de la situation Financière et du résultat 30/06/2026

### 1.1 La situation économique

#### 1.1.1 Environnement Economique et financier global

##### Rétrospective 1<sup>er</sup> semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet.<sup>1</sup>

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre<sup>2</sup>, quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

---

<sup>1</sup> A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

<sup>2</sup> Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande<sup>3</sup> s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

---

<sup>3</sup> Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'**euro** ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

### 1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Normandie dispose d'un territoire attractif de 29 875 km<sup>2</sup> alliant littoral, zones industrielles, urbaines et rurales. [5, 6]

- Population : La région compte 3,35 millions d'habitants. La croissance démographique est portée par l'attractivité résidentielle (solde migratoire positif), malgré un vieillissement global de la population.
- Richesse (PIB) : Le Produit Intérieur Brut régional s'élève à 96 à 99 milliards d'euros. La Normandie se classe au 10<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine pour sa production de richesse.
- Ouverture internationale : Environ 35 % à 36 % de son PIB est réalisé à l'export. La Normandie s'impose comme la 6<sup>e</sup> région exportatrice de France (avec plus de 38 milliards d'euros de marchandises vendues à l'étranger).
- Tourisme : Destination majeure et incontournable, la Normandie enregistre une excellente fréquentation avec un total solide de 83 millions de nuitées touristiques sur l'année.

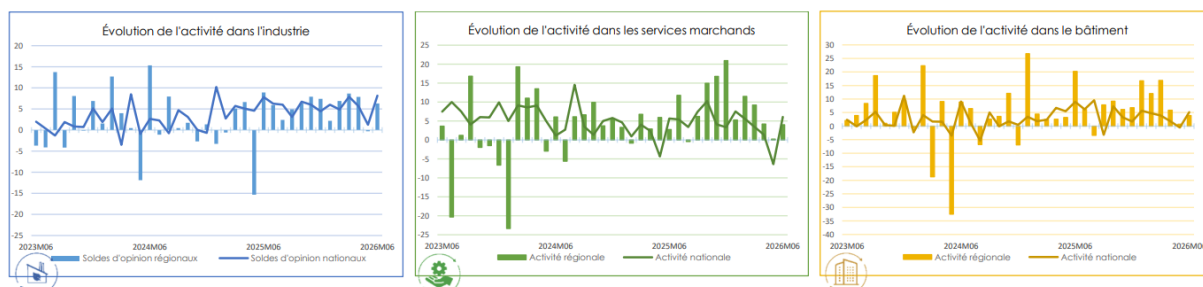
Les tendances régionales de la Banque de France indique que dans l'industrie, la reprise de l'activité concerne la plupart des branches, portée notamment par les secteurs technologiques et de la défense, ainsi que par un effet de rattrapage, en particulier dans l'automobile.

La situation de trésorerie se maintient au-dessus du niveau jugé normal dans l'industrie, mais se dégrade très légèrement dans les services.

Les carnets de commandes sont considérés comme quasi-normaux dans l'industrie mais restent dégradés dans le bâtiment. L'indicateur d'incertitude, construit à partir de l'analyse textuelle des commentaires des entreprises, poursuit sa détente, rejoignant les niveaux antérieurs au conflit au Moyen-Orient. Les préoccupations concernent toujours principalement les tensions internationales, qui pèsent sur le climat économique global, et sur les prix des intrants.

Les difficultés d'approvisionnement sont globalement en baisse, même si elles restent vives sur certains segments industriels (produits informatiques-électroniques-optiques et aéronautique). La hausse des prix des matières premières et de l'énergie tend à s'atténuer. Si les prix de vente continuent d'augmenter, le rythme est plus modéré qu'en mai.

#### Situation régionale



Au 1er semestre 2026, en Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 140 660 personnes. Ce nombre augmente de +0.2% par rapport au T1 2026 et de +2% en un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 258 410 personnes au 1er semestre 2026. Ce nombre progresse de +0.7% en un trimestre et augmente de +2.6% en un an.

L'investissement dans la vie sociale et locale est notable au travers d'actions réalisées par la Caisse Régionale et nos caisses locales. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a ainsi contribué à l'accompagnement du territoire par des mécénats et partenariats. Ces actions accompagnent et nourrissent les engagements de notre projet d'entreprise. Elles sont le reflet de notre empreinte territoriale et de notre utilité auprès du plus grand nombre.

### **1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice**

Le premier semestre 2026 s'inscrit dans un environnement économique qui demeure contrasté, marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes et une prudence toujours présente dans les comportements d'épargne et d'investissement.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale a poursuivi son rôle d'accompagnement de ses clients et de soutien à l'économie de son territoire.

Près de 15 500 nouveaux clients ont rejoint Crédit Agricole Normandie-Seine depuis le début de l'année 2026, portant le portefeuille à près de 696 800 clients, en progression de +1,2%.

Parmi eux, plus de 292 000 clients partagent les valeurs mutualistes et l'attachement au territoire en tant que sociétaires, soit une hausse de +2,1%.

#### - La collecte

L'encours total de collecte atteint 23,1 milliards d'euros au 30 juin 2026, en progression de +2,6%, et s'établit à son plus haut niveau historique.

La part de marché collecte demeure globalement stable à 28,3% à fin avril 2026.

Cette progression bénéficie de la bonne tenue des marchés financiers et de la dynamique des souscriptions en assurance-vie, dans un contexte où les comportements d'épargne restent toutefois prudents.

L'assurance-vie représente 6 377 M€ d'encours, en progression de +10,2%.

Les titres s'établissent pour leur part à 1 575 M€, en hausse de +5,9%.

#### - Les crédits

Crédit Agricole Normandie-Seine a réalisé plus de 1 250 M€ de crédits sur le premier semestre 2026, en progression de +15,6%, pour accompagner et financer les projets de son territoire.

L'encours de crédits atteint 17,4 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de +1,5%, et se situe à son plus haut niveau historique. La part de marché crédits ressort à 30,9%, confirmant la position de la Caisse Régionale comme acteur de référence sur son territoire.

Cette dynamique est portée notamment par la reprise progressive du marché de l'habitat et par la bonne orientation des marchés spécialisés.

#### - Les services

La Caisse Régionale poursuit le développement de son fonds de commerce en renforçant l'équipement de ses clients en services bancaires et en produits d'assurance.

À fin juin 2026, le parc de cartes bancaires s'établit à 485 405 unités, en progression de +2,6%. Les offres groupées de services atteignent 332 370 contrats, en hausse de +1,0%, témoignant de la relation de proximité entretenue avec les clients au quotidien.

Le portefeuille d'assurances des biens et des personnes poursuit également son développement, avec plus de 504 000 contrats à fin juin 2026, en progression de +1,5%.

#### 1.1.4 Les faits marquants

Des éléments significatifs du premier semestre font l'objet de développements spécifiques ci-après, afin d'en préciser les principales modalités et d'en apprécier les incidences sur la situation financière de la Caisse régionale.

##### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

##### ➤ Avances SAS RLB

Dans le cadre de l'opération d'achat d'action de Crédit Agricole SA par la SAS Rue la Boétie, une avance en compte courant a été mise en place entre la SAS RLB et le Crédit Agricole Normandie-Seine pour un montant de 19,8 millions d'euros.

##### ➤ Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

La Loi de finances 2026 a reconduit la contribution exceptionnelle sur bénéfices des grandes entreprises mise en place en 2025. Sont redevables de la surtaxe les entreprises ayant un CA en 2026 supérieur ou égal à 1,5 Md€.

Cette contribution exceptionnelle pour la Caisse Régionale dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025). A ce titre, la Caisse Régionale a enregistré une charge de 1,7 M€.

## 1.2 Analyse des comptes consolidés

### 1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées (méthode de l'entité consolidante).

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale a évolué au cours du 1er semestre 2026 avec l'entrée du FCT Habitat 2026 et la fusion absorption d'une caisse locale.

Le Groupe Caisse régionale est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine
- 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre
- Les filiales CA'Normandie Seine Foncière, CA'Normandie Seine Participation et Ca'Normandie Seine Energies
- Ses 2 fonds dédiés « Force Profile 20 » et « NS AGIR »
- Les (4) sociétés techniques de titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse régionale dans les FCT (Fonds Commun de Titrisation) « Crédit Agricole Habitat 2022, 2024, 2025 et 2026 », issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en juin 2022, avril 2024, avril 2025 et avril 2026.

### 1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

| En milliers d'€                          | Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR | Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| CRCAM NORMANDIE SEINE                    | 228 162                                          | 91 726                                                                    | 71 420                                                    |
| CL NORMANDIE SEINE                       | 2 622                                            | 789                                                                       | 632                                                       |
| FCT CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE      | 3 510                                            | 3 510                                                                     | 2 564                                                     |
| NORMANDIE SEINE FONCIERE                 | 18                                               | 756                                                                       | 604                                                       |
| FORCE PROFILE 20                         | 1 456                                            | 1 456                                                                     | 1 080                                                     |
| NORMANDIE SEINE PARTICIPATION            | 3 427                                            | 3 364                                                                     | 3 066                                                     |
| NS AGIR                                  | 528                                              | 528                                                                       | 386                                                       |
| CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE ENERGIES | 10                                               | 24                                                                        | 24                                                        |

La Caisse régionale représente 91% de la contribution au résultat net consolidé du groupe de la Caisse régionale.

### 1.2.3 Résultat consolidé

| COMPTE DE RESULTAT (données exprimées en milliers d'euros)   | 30/06/2026     | 30/06/2025     | Variation<br>en montant | Variation<br>en % |
|--------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés                               | 323 775        | 364 127        | -40 352                 | -11,1%            |
| Intérêts et charges assimilées                               | -239 799       | -299 336       | 59 537                  | -19,9%            |
| Commissions (produits)                                       | 102 725        | 102 692        | 33                      | 0,0%              |
| Commissions (charges)                                        | -13 392        | -12 593        | -799                    | 6,3%              |
| Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat      | 4 353          | 1 092          | 3 261                   | 298,6%            |
| Gains/pertes actifs financiers à la JV OCI ou au coût amorti | 60 255         | 56 591         | 3 664                   | 6,5%              |
| Produits des autres activités                                | 8 323          | 8 923          | -600                    | -6,7%             |
| Charges des autres activités                                 | -6 527         | -657           | -5 870                  | 893,5%            |
| <b>Produit net bancaire</b>                                  | <b>239 713</b> | <b>220 839</b> | <b>18 874</b>           | <b>8,5%</b>       |
| Charges générales d'exploitation                             | -131 794       | -130 164       | -1 630                  | 1,3%              |
| Dot aux amort et aux dépr sur immos incorp et corp           | -7 326         | -10 707        | 3 381                   | -31,6%            |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                          | <b>100 593</b> | <b>79 968</b>  | <b>20 625</b>           | <b>25,8%</b>      |
| Coût du risque                                               | -11 077        | -19 011        | 7 934                   | -41,7%            |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                               | <b>89 516</b>  | <b>60 957</b>  | <b>28 559</b>           | <b>46,9%</b>      |
| Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence  |                |                |                         |                   |
| Gains ou pertes sur autres actifs                            | 88             | 917            | -829                    | -90,4%            |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition                |                |                |                         |                   |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                  | <b>89 604</b>  | <b>61 874</b>  | <b>27 730</b>           | <b>44,8%</b>      |
| Impôts sur les bénéfices                                     | -11 084        | -2 328         | -8 756                  | 376,1%            |
| Résultat net d'impôt des act arrêtées, en cours de cession   |                |                |                         |                   |
| <b>RESULTAT NET</b>                                          | <b>78 520</b>  | <b>59 546</b>  | <b>18 974</b>           | <b>31,9%</b>      |

Le produit net bancaire est en évolution sur un an (+ 8,5%), les principales variations concernent :

- - 9 M€ sur les soultes sur des remboursements anticipés. En effet la caisse régionale n'a pas réalisé de remboursement anticipé sur les avances globales et les emprunts en blanc au 1<sup>er</sup> semestre 2026 ;
- + 24,3 M€ sur les opérations avec la clientèle au cout amorti (+ 14,4 M€ sur les intérêts de crédits et + 13,0 M€ sur les intérêts des DAT) ;
- + 4,2 M€ sur les variations de juste valeur des OPCVM ;
- + 3,7 M€ sur les dividendes des titres de participation (+ 1,6 M€ sur l'acompte de dividende de la SAS RLB et + 1,2 M€ sur les dividendes de SACAM Développement)
- - 5,9 M€ sur des reclassements de charges de l'entité NSF entre le PNB et les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes sont relativement stables en enregistrant une légère baisse de 1,24%.

Le coût du risque est maîtrisé en enregistrant une baisse de 41,7% sur un an. Cette réduction est principalement due à une reprise de provision sur l'actualisation à la suite d'un changement de méthode de calcul.

L'impôts sur les bénéfices s'établit à 11,0 M€ contre 2,3 M€ pour juin 2025. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des impôts courant + 6,1 M€ comprenant l'impact de l'IS et de la surtaxe ainsi que l'enregistrement d'un litige fiscal de 2,1 M€ suite au contrôle fiscal en cours au sein de la caisse régionale ;

Le résultat net du semestre s'élève ainsi à 78,5 M€, en hausse de 31,9% par rapport au 30 juin 2025 (59,5 M€).

## 1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

| <b>BILAN ACTIF (données exprimées en milliers d'euros)</b>                                           | <b>30/06/2026</b> | <b>31/12/2025</b> | <b>Variation<br/>en montant</b> | <b>Variation<br/>en %</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|---------------------------|
| CAISSE, BANQUES CENTRALES                                                                            | 50 178            | 66 723            | -16 545                         | -24,8%                    |
| ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT                                                     | 356 013           | 355 685           | 328                             | 0,1%                      |
| ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION                                                  | 24 915            | 22 019            | 2 896                           | 13,2%                     |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT                                              | 331 098           | 333 666           | -2 568                          | -0,8%                     |
| INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE                                                                    | 186 855           | 193 990           | -7 135                          | -3,7%                     |
| ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES                                             | 2 123 106         | 2 047 004         | 76 102                          | 3,7%                      |
| INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES               | 67 035            | 56 486            | 10 549                          | 18,7%                     |
| INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES | 2 056 071         | 1 990 518         | 65 553                          | 3,3%                      |
| ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI                                                                     | 20 640 238        | 20 636 810        | 3 428                           | 0,0%                      |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT                                                   | 2 707 377         | 2 938 236         | -230 859                        | -7,9%                     |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE                                                                   | 17 057 706        | 16 903 348        | 154 358                         | 0,9%                      |
| TITRES DE DETTES                                                                                     | 875 155           | 795 226           | 79 929                          | 10,1%                     |
| ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX                                             | -115 594          | -112 602          | -2 992                          | 2,7%                      |
| ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES                                                                 | 42 364            | 35 796            | 6 568                           | 18,3%                     |
| COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS                                                           | 230 771           | 212 654           | 18 117                          | 8,5%                      |
| IMMEUBLES DE PLACEMENT                                                                               | 149 302           | 5 700             | 143 602                         | 2519,3%                   |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                                                                          | 93 884            | 235 162           | -141 278                        | -60,1%                    |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                                                                        | 877               | 885               | -8                              | -0,9%                     |
| <b>TOTAL BILAN ACTIF</b>                                                                             | <b>23 757 994</b> | <b>23 677 807</b> | <b>80 187</b>                   | <b>0,3%</b>               |

Actif :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction : en hausse de 2,9 M€, principalement en raison de mouvements sur les sociétés de titrisation avec la mise en place de STT en 2026 pour 3,8 M€ ;
- Instruments dérivés de couverture : évoluent en raison de la variation des taux en 2026 ;
- Actifs financiers à la JV par capitaux propres recyclables en hausse de 18,7 %€. La totalité de cette hausse porte sur l'évolution du stock d'obligations dans le fonds NS AGIR ;
- Actifs financiers à la JV par capitaux propres non recyclables : concerne principalement les hausses de juste valeur des participations SAS Rue la Boétie (+ 6,0 M€), SACAM Mutualisation (+53,3 M€) et Unexo (+1,1 M€) ainsi que la participation à plusieurs augmentations de capital, dans la SACAM Santé Territoire (+ 4,2 M€), dans CA Titres (+ 0,7M€) ;
- Prêts et créances sur les établissements de crédit : concerne principalement les comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole et CACIB ainsi que les prêts subordonnés. Les variations s'expliquent principalement par des mouvements sur les placements monétaires à terme (- 52,3 M€), des transferts de fonds du comptes cash LCR (-320,0 M€), l'évolution des RAT des prêts CACIB accordés aux collectivités publiques (+ 55,9 M€) et une variation de notre compte détenu chez CACIB (+81,1 M€) ;
- Les immobilisations corporelles et immeubles de placement varient suite à un reclassement des immeubles des entités CA'NSF et CA'NSE suite à des premières analyses menées sur la norme IFRS18 (reclassement des immobilisations corporelles vers les immeubles de placement)

| <b>BILAN PASSIF (données exprimées en milliers d'euros)</b>   | <b>30/06/2026</b> | <b>31/12/2025</b> | <b>Variation<br/>en montant</b> | <b>Variation<br/>en %</b> |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|---------------------------|
| PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT             | 25 039            | 22 238            | 2 801                           | 12,6%                     |
| PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION          | 25 039            | 22 238            | 2 801                           | 12,6%                     |
| INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE                             | 68 737            | 92 556            | -23 819                         | -25,7%                    |
| PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI                             | 19 705 840        | 19 776 318        | -70 478                         | -0,4%                     |
| DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT                     | 11 229 902        | 11 181 698        | 48 204                          | 0,4%                      |
| DETTE ENVERS LA CLIENTÈLE                                     | 7 574 833         | 7 467 338         | 107 495                         | 1,4%                      |
| DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE                               | 901 105           | 1 127 282         | -226 177                        | -20,1%                    |
| ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX      | -40 072           | -47 497           | 7 425                           | -15,6%                    |
| PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES                         | 11 320            | 1 694             | 9 626                           | 568,2%                    |
| COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS                   | 437 067           | 406 115           | 30 952                          | 7,6%                      |
| PROVISIONS                                                    | 28 313            | 26 302            | 2 011                           | 7,6%                      |
| DETTE SUBORDONNEES                                            | 1                 | 0                 | 1                               | 0,0%                      |
| <b>TOTAL DETTES</b>                                           | <b>20 236 245</b> | <b>20 277 726</b> | <b>-41 481</b>                  | <b>-0,2%</b>              |
| CAPITAUX PROPRES                                              | 3 521 749         | 3 400 081         | 121 668                         | 3,6%                      |
| CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE                               | 3 521 562         | 3 399 896         | 121 665                         | 3,6%                      |
| CAPITAL ET RESERVES LIEES                                     | 353 499           | 356 744           | -3 245                          | -0,9%                     |
| RESERVES CONSOLIDEES                                          | 2 239 059         | 2 167 008         | 72 051                          | 3,3%                      |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 850 486           | 790 538           | 59 948                          | 7,6%                      |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE                                        | 78 517            | 85 606            | -7 089                          | -8,3%                     |
| PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE                     | 187               | 185               | 3                               | 1,6%                      |
| <b>TOTAL BILAN PASSIF</b>                                     | <b>23 757 994</b> | <b>23 677 807</b> | <b>80 187</b>                   | <b>0,3%</b>               |

Passif :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transaction en hausse de 2,8 M€, principalement en raison de mouvements sur les sociétés de titrisation avec la mise en place de STT en 2026 pour 3,8 M€ ;
- Les instruments dérivés de couverture ont vu leur encours diminuer en raison de la variation des taux ;
- Les « dettes envers les établissements de crédits » comprennent les avances miroirs (en baisse de 71,1 M€), les avances globales classiques avec Crédit Agricole SA (en baisse de 75,1 M€) et les avances spécifiques avec Crédit Agricole SA (en hausse de 26,1 M€), une variation de notre compte détenu chez CACIB (- 59,9 M€). Par ailleurs, le stock d'emprunt en blanc avec Crédit Agricole SA a augmenté de 218,3 M€ ;
- Les « Dettes représentées par un titre » sont composées principalement de certificats de dépôt négociables (CDN), elles sont en baisse de 226,0 M€ sur le semestre ;
- Les « Capitaux propres » augmente sur le semestre de 121,7 M€ du fait :
  - du résultat du 1er semestre 2026 (+ 78,5 M€),
  - de la distribution du résultat 2025 (- 13,6 M€),
  - de l'investissement net des parts sociales des sociétaires de CL (+1,9 M€),
  - aux gains et pertes sur instruments dérivé de couverture (+ 1,9 M€),
  - à l'élimination des CCI auto détenus (-5,2 M€)
  - de la réévaluation des actifs par capitaux propres (+ 57,9 M€) dont principalement une variation sur SAS Rue la Boétie (+ 6,0 M€) et sur SACAM Mutualisation (+53,3 M€)

### 1.2.5 Activité et résultat des filiales

Du fait de leurs activités, CA'Normandie Seine Foncière et CA'Normandie Seine Participation présentent un endettement en rapport avec leurs investissements à l'actif de leur bilan.

CA'Normandie Seine Energies a un endettement très faible.

Les 2 fonds dédiés Force Profile 20 et NS AGIR ont un endettement très faible, c'est leur capital qui est mobilisé pour leurs investissements en instruments de dettes.

| Filiales                         | Total des dettes (A) | Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale) | Capitaux Propres (B) | Taux d'endettement (A) / (B) |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
| CA'Normandie Seine Foncière      | 54 033               | 50 348                                                                            | 129 761              | 42%                          |
| Force Profile 20                 | 2 531                |                                                                                   | 74 202               | 3%                           |
| Caisses locales                  | 1 830                | 1 388                                                                             | 182 796              | 1%                           |
| CA'Normandie Seine Participation | 79 801               | 56 257                                                                            | 62 136               | 128%                         |
| NS AGIR                          | 3 631                |                                                                                   | 65 900               | 6%                           |
| CA'Normandie Seine Energie       | 3                    | 1                                                                                 | 9 647                | 0%                           |

### 1.3 Capital social et sa rémunération

| (en milliers euros)                                     | 30/06/2026          | 31/12/2025          | Variation N - N-1 en valeur | Variation N - N-1 en % |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------|------------------------|
| Capital souscrit                                        | 92 351,15           | 92 351,15           | -                           | 0,0%                   |
| Primes d'émission                                       | 181 396,54          | 181 396,54          | -                           | 0,0%                   |
| Réserves                                                | 2 087 502,59        | 2 029 902,35        | 57 600,24                   | 2,84%                  |
| Ecart de réévaluation                                   | -                   | -                   |                             |                        |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | 101,36              | 109,96              | - 8,60                      | -7,8%                  |
| Report à nouveau                                        | 130,35              | 13,65               | 116,70                      | 855,0%                 |
| Résultat en instance d'approbation                      | -                   | -                   |                             |                        |
| Résultat de l'exercice                                  | 65 054,26           | 70 047,36           | - 4 993,10                  | -7,1%                  |
| <b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>                       | <b>2 426 536,25</b> | <b>2 373 821,00</b> | <b>52 715,25</b>            | <b>2,2%</b>            |

Les (deux) principaux mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours du 1er semestre 2026 sont le résultat de la période intermédiaire (+65,1M€), et la distribution aux porteurs de parts sociales, CCA et CCI pour 11,8 millions d'euros en rapport avec l'affectation du résultat 2025.

Distribution aux parts sociales des 3 derniers exercices :

| données exprimées en euros | Intérêts aux parts | Montant global |
|----------------------------|--------------------|----------------|
| EXERCICE 2025              | 5,36%              | 2 851 288,19   |
| EXERCICE 2024              | 4,80%              | 2 553 393,14   |
| EXERCICE 2023              | 3,80%              | 2 021 435,08   |

Distribution aux certificats coopératifs d'associé des 3 derniers exercices :

| données exprimées en euros | Dividende unitaire | Montant global |
|----------------------------|--------------------|----------------|
| EXERCICE 2025              | 3,47 €             | 5 253 420,38   |
| EXERCICE 2024              | 3,27 €             | 4 950 629,58   |
| EXERCICE 2023              | 3,71 €             | 5 616 769,34   |

Distribution aux certificats coopératifs d'investissement des 3 derniers exercices :

| données exprimées en euros | Dividende unitaire | Montant global |
|----------------------------|--------------------|----------------|
| EXERCICE 2025              | 3,47 €             | 3 656 054,46   |
| EXERCICE 2024              | 3,27 €             | 3 445 330,86   |
| EXERCICE 2023              | 3,71 €             | 3 908 922,78   |

## 1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

### 1.4.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant

### 1.4.2 Les perspectives N+1

#### **En perspective, l'ancrage de l'accès à une qualité de service aux meilleurs des standards.**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine poursuit son adaptation à son environnement et aux évolutions de la société, avec la volonté de faire des dispositifs engagés des leviers durables, pleinement intégrés dans le quotidien de ses clients et de ses collaborateurs.

Ainsi, le projet structurant déployé pour élargir et renforcer sa promesse relationnelle a marqué une étape importante. Nous travaillons désormais au quotidien à le faire connaître de nos clients et à l'inscrire dans les pratiques de nos collaborateurs, en apportant davantage de disponibilité, de réactivité et de compétences au service des clients. Cette dynamique contribue à nourrir leur satisfaction et leur préférence, gages d'une performance financière durable.

Notre détermination et notre engagement au service de nos territoires et de leur développement, en proximité, restent la boussole des choix que nous opérons.

## 1.5 Informations diverses

### 1.5.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 26/03/2026

Bilan semestriel du **contrat de liquidité** de la société CR CA NORMANDIE SEINE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA NORMANDIE SEINE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2026, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 275 titres
- 612 809,46 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 620
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 740
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 7 058 titres pour 1 028 431,40 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 8 155 titres pour 1 182 716,55 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 2 372 titres
  - 455 579,14 € en espèces
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 552
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 748
  - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 6 100 titres pour 768 558,84 €
  - Volume échangé sur le semestre à la vente : 7 914 titres pour 986 564,24 €
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 4 828 titres
  - 114 606,06 € en espèces

Bilan semestriel du **contrat de rachat** de la société CR CA NORMANDIE SEINE

Au titre du contrat de rachat confié par la société CR CA NORMANDIE SEINE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2026, les CCI suivants figuraient en portefeuille :

- 35 362 titres
- 5 218 676,09 € en volume

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2025, les CCI suivants figuraient en portefeuille :
  - 7 456 titres
  - 927 816,46 € en volume

## 2. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 2.1 Informations prudentielles

#### COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »:

<https://www.credit-agricole.fr/ca-normandie-seine/particulier/informations/informations-reglementees-et-financieres.html>

#### Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

| Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros)<br>et ratios de solvabilité et de levier (en %) | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                                   | phasé             | phasé             |
| <b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>                                                                | <b>1 742 755</b>  | <b>1 762 987</b>  |
| dont Instruments de capital et réserves                                                                           | 3 442 354         | 3 382 434         |
| dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires                                                     | (1 699 599)       | (1 619 447)       |
| <b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>                                                                  | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>                                                                      | <b>1 742 755</b>  | <b>1 762 987</b>  |
| <b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>                                                                               | <b>20 033</b>     | <b>18 818</b>     |
| <b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>                                                                                       | <b>1 762 788</b>  | <b>1 781 805</b>  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>                                                                           | <b>6 860 011</b>  | <b>6 884 015</b>  |
| <b>RATIO CET1</b>                                                                                                 | <b>25,40%</b>     | <b>25,61%</b>     |
| <b>RATIO TIER 1</b>                                                                                               | <b>25,40%</b>     | <b>25,61%</b>     |
| <b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>                                                                                        | <b>25,70%</b>     | <b>25,88%</b>     |
| <b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>                                                                            | <b>19 767 230</b> | <b>19 554 211</b> |
| <b>RATIO DE LEVIER</b>                                                                                            | <b>8,82%</b>      | <b>9,02%</b>      |

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Normandie-Seine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auquel Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole Normandie-Seine. La partie suivante du présent document ("Gestion des risques") expose l'appétit pour le risque de Crédit Agricole Normandie-Seine et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Le terme "Groupe Crédit Agricole" utilisé dans cette partie se définit comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale, de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les "Caisses régionales"), des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

### FACTEURS DE RISQUES LIES A CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole Normandie-Seine sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (1.1) risques de crédit et de contrepartie ; (1.2) risques financiers ; (1.3) risques opérationnels et risques connexes ; (1.4) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole Normandie-Seine évolue ; (1.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine; et (1.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole Normandie-Seine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole Normandie-Seine s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risques sont détaillés ci-dessous.

#### 2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

##### A) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AU RISQUE DE CREDIT DE SES CONTREPARTIES

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole Normandie-Seine lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole Normandie-Seine est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole Normandie Seine s'élevait à 24,5 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 60 % sur la clientèle de détail, 15 % sur les entreprises, 6 % sur les États et 15 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposé Crédit Agricole Normandie-Seine étaient respectivement de 6,2Mds d'euros et 773 milliers d'euros au 30 juin 2026.

**B) TOUTE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRETS OU TOUTE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DU RISQUE DE PERTES ESTIMEES PAR CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE LIEES A SON PORTEFEUILLE DE PRETS ET DE CREANCES POURRAIT PESER SUR SES RESULTATS ET SA SITUATION FINANCIERE**

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole Normandie-Seine comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole Normandie-Seine est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 20,9 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 276,1 millions d'euros.

**C) UNE DETERIORATION DE LA QUALITE DE CREDIT DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE DEFAVORABLE SUR LES RESULTATS DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de Crédit Agricole Normandie-Seine sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 1,9 milliards d'euros (dont 165,7 millions d'euros en défaut) ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 99 millions d'euros.

**D) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE POURRAIT ETRE IMPACTE DE MANIERE DEFAVORABLE PAR DES EVENEMENTS AFFECTANT LES SECTEURS AUXQUELS IL EST FORTEMENT EXPOSE**

Les expositions crédit de Crédit Agricole Normandie-Seine sont diversifiées. Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2025. Trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2025 : les filières « agroalimentaires » et « immobilières » ont des parts globalement stables en 2025 : 31,8% vs 31,5% pour la première et 24,3% vs 23,7% pour la seconde. La filière Services non marchands/secteur public/collectivités » voit sa part légèrement baisser en 2026 9,8 % vs 10,8 %.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est aussi exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel il est exposé. Ainsi, les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs en crédit habitat ou finance personnelle, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient en être affectées.

**E) LA SOLIDITE ET LE COMPORTEMENT DES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ACTEURS DU MARCHE POURRAIENT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE**

La capacité de Crédit Agricole Normandie-Seine à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole Normandie-Seine un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole Normandie-Seine serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole Normandie-Seine au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole Normandie-Seine sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 3,6 milliards d'euros dont 3,5 milliards d'euros en méthode notations internes.

**F) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AU RISQUE PAYS ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE CONCENTRE DANS LES TERRITOIRES OU IL EXERCE SES ACTIVITES**

Crédit Agricole Normandie-Seine est très peu exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole Normandie-Seine surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers.

La répartition du portefeuille évolue peu d'une année à l'autre, celui-ci restant quasi entièrement concentré sur la France et plus particulièrement sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

**G) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST SOUMIS A UN RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LA CONDUITE DE SES ACTIVITES DE MARCHE**

Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole Normandie-Seine détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de trading, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole Normandie-Seine sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. Bien que Crédit Agricole Normandie-Seine obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance d'une ou plusieurs contreparties importantes.

Les actifs pondérés par les risques (RWA) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqués dans le Pilier 3 s'élevaient à 14,6 millions d'euros au 30 juin 2026.

## 2.2.2 Risques financiers

### A) LES RISQUES LIES AU MANQUE DE VISIBILITE, A DES PRESSIONS SUR LES TAUX COURTS, A UNE REMONTEE DES TAUX LONGS POURRAIENT IMPACTER LA RENTABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

#### **B) TOUTE EVOLUTION DEFAVORABLE DE LA COURBE DES TAUX PESE OU EST SUSCEPTIBLE DE PESER SUR LES REVENUS CONSOLIDES OU LA RENTABILITE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE**

La marge nette d'intérêt réalisée par Crédit Agricole Normandie-Seine sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de Crédit Agricole Normandie-Seine ainsi que sa valeur économique.

#### **ANALYSE EN VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES**

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé (4), la valeur économique (5) de Crédit Agricole Normandie-Seine serait positivement affectée à hauteur de 44 M d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de – 182M d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test - SOT ou test des valeurs extrêmes).

#### **ANALYSE EN MARGE NETTE D'INTERET**

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par Crédit Agricole Normandie-Seine. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Au 30 juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole Normandie-Seine baisserait de 228 k d'euros en année 1 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé, la marge nette d'intérêt de Crédit Agricole Normandie-Seine serait en hausse de 3.3 M d'euros en année 1.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole Normandie-Seine baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir.

(4) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêt à un choc uniforme de +/- 50 pb.

(5) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

#### **C) DES AJUSTEMENTS APPORTES A LA VALEUR COMPTABLE DES PORTEFEUILLES DE TITRES ET D'INSTRUMENTS DERIVES DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE, AINSI QU'A LA DETTE DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE, POURRAIENT IMPACTER SON RESULTAT NET ET SES CAPITAUX PROPRES**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole Normandie-Seine ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole Normandie-Seine au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 3,6 milliards d'euros. Les dépréciations, provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 7,3 millions d'euros.

#### **D) L'EVOLUTION DES PRIX, LA VOLATILITE AINSI QUE DE NOMBREUX PARAMETRES EXPOSENT CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE A DES RISQUES DE MARCHE**

Les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles/où Crédit Agricole Normandie-Seine opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole Normandie-Seine est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Pour mesurer les pertes potentielles associées à ces risques, Crédit Agricole Normandie-Seine utilise un modèle de Value at Risk (VaR) détaillé dans la section 2.5 "Risques de marché" de la partie "Gestion des risques" de son Rapport financier annuel. Au 30 juin 2026, la VaR s'élevait à 8.4 millions d'euros.

Crédit Agricole Normandie-Seine réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III “Méthodologie de mesure et d’encadrement des risques de marché” et 2.5.IV “Expositions” de la section “Risques de marché” de la partie “Gestion des risques” de son Rapport financier annuel 2025. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l’exposition de Crédit Agricole Normandie-Seine aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Par ailleurs, Crédit Agricole Normandie-Seine est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l’action concertée d’investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l’action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l’action Crédit Agricole Normandie-Seine en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole Normandie-Seine et ses contreparties.

#### **E) LE GROUPE CREDIT AGRICOLE PEUT SUBIR DES PERTES LIEES A LA DETENTION DE TITRES DE CAPITAL**

Crédit Agricole Normandie-Seine supporte le risque d’une baisse de valeur des titres de capital qu’il détient. Dans l’hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole Normandie-Seine peut être limité et tout désaccord avec d’autres actionnaires ou avec la Direction de l’entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole Normandie-Seine à influencer sur les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole Normandie-Seine venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Normandie-Seine détenait 2,1 milliards d’euros d’instruments de capitaux propres.

#### **F) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE DOIT ASSURER UNE GESTION ACTIF-PASSIF ADEQUATE AFIN DE MAITRISER LE RISQUE DE PERTES LIEES A LA VARIATION DES TAUX D’INTERETS ET DES TAUX DE CHANGE AINSI QU’AU RISQUE DE BAISSSE DES RESSOURCES DE LIQUIDITE EN CAS DE REPLIS PROLONGES DES MARCHES DE REFINANCEMENT**

Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque que les maturités, les taux d’intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L’échéancier de paiement ou de flux d’un certain nombre d’actifs et de passifs de Crédit Agricole Normandie-Seine peut être fluctuant et incertain. Crédit Agricole Normandie-Seine a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s’impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l’inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l’objet d’un encadrement resserré et d’une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement Crédit Agricole Normandie-Seine peut s’appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité excédentaires permettant à Crédit Agricole Normandie-Seine d’être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Normandie-Seine affichait :

- des réserves globales de liquidité de 3 502 M d'euros, dont 991M d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 124.57 % (6), supérieur au plancher réglementaire de 100 % ;
- un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) 110.85%, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

#### **G) LES STRATEGIES DE COUVERTURE MISES EN PLACE PAR CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE POURRAIENT NE PAS ECARTER TOUT RISQUE DE PERTES**

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par Crédit Agricole Normandie-Seine pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole Normandie-Seine détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2026, Le Crédit Agricole Normandie-Seine ne détient pas de dérivés de crédits au 30 juin 2026.

#### **2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes**

Le risque opérationnel et les risques connexes de Crédit Agricole Normandie-Seine incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 à mi 2026, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole Normandie-Seine se répartissent tel que suit : la catégorie la catégorie "Fraude externe" représente 61,84 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 29,59 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre « Clients, produits et pratiques commerciales » (5,50 %), la fraude interne (1,75 %), les dommages aux actifs corporels (0,72 %), la catégorie "Pratique en matière d'emploi et de sécurité » (0,55 %) et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,05 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 644 millions d'euros au 30 juin 2026.

---

(6) LCR moyen à fin juin 2026.

#### **A) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AUX RISQUES DE FRAUDE**

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour Crédit Agricole Normandie-Seine. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 30 juin 2026, le coût de la fraude pour Crédit Agricole Normandie-Seine, en date de détection, s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 1,05M d'€.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur la fraude identitaire et documentaire ainsi que sur la fraude aux moyens de paiement.

#### **B) LE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AUX RISQUES LIES A LA SECURITE ET A LA FIABILITE DE SES SYSTEMES INFORMATIQUES ET DE CEUX DES TIERS**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Normandie-Seine continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole Normandie-Seine dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole Normandie-Seine devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole Normandie-Seine se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole Normandie-Seine, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole Normandie-Seine ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole Normandie-Seine est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole Normandie-Seine est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole Normandie-Seine et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Crédit Agricole Normandie-Seine ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de mi-2024 à mi-2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,05% des pertes opérationnelles totales de Crédit Agricole Normandie-Seine.

**C) LES POLITIQUES, PROCEDURES ET METHODES DE GESTION DES RISQUES MISES EN ŒUVRE PAR CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE POURRAIENT S'AVERER INOPERANTES OU NE PAS SUFFIRE A GARANTIR UNE DIMINUTION EFFECTIVE DE SON EXPOSITION A DES RISQUES NON IDENTIFIES OU NON ANTICIPES, SUSCEPTIBLES D'ENGENDRER DES PERTES SIGNIFICATIVES**

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole Normandie-Seine utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole Normandie-Seine applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole Normandie-Seine. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole Normandie-Seine utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole Normandie-Seine à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels au titre de la couverture du risque opérationnel de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 51,5 millions d'euros. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA – Standardised Measurement Approach) conformément aux attendus du règlement CRR3.

**D) TOUT PREJUDICE PORTE A LA REPUTATION DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE POURRAIT AVOIR UN IMPACT DEFAVORABLE SUR SON ACTIVITE**

Les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole Normandie-Seine pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer Crédit Agricole Normandie-Seine à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour Crédit Agricole Normandie-Seine. Il est géré par le service Conformité de Crédit Agricole Normandie-Seine qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

**E) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AU RISQUE DE PAYER DES DOMMAGES-INTERETS OU DES AMENDES ELEVES RESULTANT DE PROCEDURES JUDICIAIRES, ARBITRALES OU ADMINISTRATIVES QUI POURRAIENT ETRE ENGAGEES A SON ENCONTRE**

Crédit Agricole Normandie-Seine a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole Normandie-Seine ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole Normandie-Seine a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole Normandie-Seine dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts.

Au 30 juin 2026, les provisions pour risque juridique s'établissent à 2.011 K€, contre 1.830 K€ au 31 décembre 2025.

## 2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel Credit Agricole Normandie-Seine évolue

### A) DES TAUX D'INTERET PLUS ELEVES ET/OU TRES VOLATILS AINSI QU'UN RALENTISSEMENT ECONOMIQUE PLUS MARQUE POURRAIENT AFFECTER DEFAVORABLEMENT L'ACTIVITE, LES OPERATIONS ET LES PERFORMANCES FINANCIERES DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales, recèlent des risques susceptibles de se traduire, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entraîner des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de Crédit Agricole Normandie-Seine mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole Normandie-Seine selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

#### **B) DES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DEFAVORABLES ONT EU PAR LE PASSE, ET POURRAIENT AVOIR A L'AVENIR, UN IMPACT SUR CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE ET LES MARCHES SUR LESQUELS IL OPERE**

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole Normandie-Seine intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole Normandie-Seine, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres États dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de que Crédit Agricole Normandie-Seine, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement que Crédit Agricole Normandie-Seine exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant Crédit Agricole Normandie-Seine à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, a contrario, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de Crédit Agricole Normandie-Seine sur le souverain français est de 412,1M d'euros au 30 juin 2026, ce qui représente 47,4 % des expositions au risque de crédit et de contrepartie de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

**C) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE INTERVIENT DANS UN ENVIRONNEMENT TRES REGLEMENTE ET LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES EN COURS POURRAIENT IMPACTER DE MANIERE IMPORTANTE SA RENTABILITE AINSI QUE SA SITUATION FINANCIERE**

Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où il exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par :

- (i) le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- (ii) la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français.

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit que Crédit Agricole Normandie-Seine, doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole Normandie-Seine était de 25,4% et le ratio global phasé du Groupe Crédit Agricole était de 21,1 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par :

- (i) la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français ;
- (ii) le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole Normandie-Seine) ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;

- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :

- (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR") ;

Étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter Crédit Agricole Normandie-Seine, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- la législation fiscale et comptable dans la/les juridiction(s) où Crédit Agricole Normandie-Seine exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte antiblanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures Crédit Agricole Normandie-Seine a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de Crédit Agricole Normandie-Seine, notamment en obligeant Crédit Agricole Normandie-Seine à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole Normandie-Seine : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole Normandie-Seine à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole Normandie-Seine et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole Normandie-Seine opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole Normandie-Seine et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole Normandie-Seine présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole Normandie-Seine, mais son impact pourrait être très important.

## **2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole Normandie-Seine**

### **A) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE POURRAIT NE PAS ETRE EN MESURE D'ATTEINDRE SES OBJECTIFS**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de la Caisse régionale. Ces objectifs ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

## **B) LE COMMISSIONNEMENT EN ASSURANCE-DOMMAGES POURRAIT ETRE AFFECTE PAR UNE DEGRADATION ELEVEE DE LA SINISTRALITE**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que Crédit Agricole Normandie-Seine perçoit sur cette activité.

## **C) DES EVENEMENTS DEFAVORABLES POURRAIENT AFFECTER SIMULTANEMENT PLUSIEURS ACTIVITES DE CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE**

Bien que les principales activités de Crédit Agricole Normandie-Seine soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole Normandie-Seine. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole Normandie-Seine à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels le Groupe Crédit Agricole opère pourrait affecter les activités de Crédit Agricole Normandie-Seine ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole Normandie-Seine est d'autant plus important.

## **D) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST EXPOSE AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE**

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter Crédit Agricole Normandie-Seine de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de Crédit Agricole Normandie-Seine sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit les impacts de l'écosystème sur les métiers de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Selon le premier axe, Crédit Agricole Normandie-Seine peut être exposé au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Groupe Crédit Agricole peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les facteurs de risques ESG peuvent affecter les contreparties de Crédit Agricole Normandie-Seine. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsqu'une entité de Crédit Agricole Normandie-Seine prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le modèle d'affaires et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties des entités de Crédit Agricole Normandie-Seine dans l'exercice de leurs activités. Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ainsi faire face à du risque

de réputation si une des contreparties de ses entités faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole Normandie-Seine devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

**E) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE DOIT MAINTENIR DES NOTATIONS DE CREDIT ELEVEES, AU RISQUE DE VOIR SES ACTIVITES ET SA RENTABILITE DEFAVORABLEMENT AFFECTEES**

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole Normandie-Seine. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole Normandie-Seine, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de covered bonds de Crédit Agricole Normandie-Seine ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'il émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole Normandie-Seine auprès des investisseurs est directement liés à son spread de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépend dans une certaine mesure de sa notation de crédit.

Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole Normandie-Seine. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaît des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole Normandie-Seine, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole Normandie-Seine, selon Moody's, S&P Global Ratings sont respectivement de A1 perspective stable, A+ perspective stable. Fitch Ratings ne notant pas la Caisse Régionale.

Les notations extra-financières peuvent avoir un impact sur l'image de Crédit Agricole Normandie-Seine auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par Crédit Agricole S.A.

## **F) CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE EST CONFRONTE A UNE FORTE CONCURRENCE**

Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

La part de marché collecte demeure globalement stable à 28,3% à fin avril 2026. La part de marché crédits ressort à 30,9%, confirmant la position de la Caisse Régionale comme acteur de référence sur son territoire.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole Normandie-Seine, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole Normandie-Seine et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole Normandie-Seine doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

### **2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

#### **A) SI L'UN DES MEMBRES DU RESEAU RENCONTRAIT DES DIFFICULTES FINANCIERES, CREDIT AGRICOLE S.A. SERAIT TENUE DE MOBILISER LES RESSOURCES DU RESEAU (EN CE COMPRIS SES PROPRES RESSOURCES) AU SOUTIEN DE L'ENTITE CONCERNEE**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne.

En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier).

Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 (7). Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette (8), c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

---

(7) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(8) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

## **B) L'AVANTAGE PRATIQUE DE LA GARANTIE DE 1988 EMISE PAR LES CAISSES REGIONALES PEUT ETRE LIMITE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU REGIME DE RESOLUTION QUI S'APPLIQUERAIT AVANT LA LIQUIDATION**

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## **2.3 Gestion des risques**

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel de Crédit Agricole Normandie-Seine 2025, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans les annexes aux états financiers.

## **I. Exposition et concentration**

### **I.1. Exposition au risque de crédit**

Au 30 juin 2026, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 20,7 milliards d'euros contre 20,4 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une progression de 1,3% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 148,8 millions à fin juin 2026 contre 141,0 millions au 31 décembre 2025.

### **I.2. Concentration**

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux : prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes, plus les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les engagements de financements et de garantie financière donnés.

La répartition du portefeuille évolue peu d'une année à l'autre, celui-ci restant quasi entièrement concentré sur la France et plus particulièrement sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

### Diversification par filière d'activité économique

Le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) est ventilé ci-dessous par filière d'activité économique. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux.

#### **Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du Crédit Agricole Normandie-Seine** (Hors segment de notation partenaire Particuliers)

|                                                         | Répartition<br>de<br>l'encours | Répartition<br>de<br>l'encours |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                                                         | 202606                         | 202512                         |
| IMMOBILIER                                              | 24.3%                          | 23,7%                          |
| AGROALIMENTAIRE                                         | 31.8%                          | 31,5%                          |
| SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES | 9.8%                           | 10,8%                          |
| DIVERS                                                  | 8.0%                           | 7,5%                           |
| DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION       | 6.0%                           | 6,4%                           |
| SANTE / PHARMACIE                                       | 3.7%                           | 3,9%                           |
| TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION                        | 2.8%                           | 2,8%                           |
| BTP                                                     | 2.7%                           | 2,7%                           |
| AUTOMOBILE                                              | 1.4%                           | 1,4%                           |
| ELECTRICITE                                             | 0.4%                           | 0,5%                           |
| AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)            | 2.0%                           | 2,0%                           |
| INDUSTRIE LOURDE                                        | 1.1%                           | 1,1%                           |
| PETROLE & GAZ                                           | 0.9%                           | 0,8%                           |
| AUTRES TRANSPORTS                                       | 0.7%                           | 0,7%                           |
| UTILITIES                                               | 1.3%                           | 1,3%                           |
| AUTRES INDUSTRIES                                       | 0.6%                           | 0,6%                           |
| INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE                              | 0.2%                           | 0,2%                           |
| BOIS / PAPIER / EMBALLAGE                               | 0.8%                           | 0,7%                           |
| MEDIA / EDITION                                         | 0.1%                           | 0,1%                           |
| TELECOM                                                 | 0.4%                           | 0,5%                           |
| ASSURANCE                                               | 0.4%                           | 0,4%                           |
| AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL                              | 0.0%                           | 0,0%                           |
| MARITIME                                                | 0.7%                           | 0,6%                           |
| BANQUES                                                 | 0.0%                           | 0,0%                           |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>100,0%</b>                  | <b>100,0%</b>                  |

### Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

### **2.3.1 Risques de crédit**

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2025 dans le chapitre 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

## **II. Coût du risque**

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole S.A. et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

## **III. Application de la norme IFRS9**

### **1. Evaluation du risque de crédit**

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### **Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026**

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

### Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux Etats-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

### Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

### Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

### Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

| En %                                      | Réf. | Scénario central |      |      |      |      | Adverse modéré |      |      |      | Favorable |      |      |       | Adverse sévère |      |      |  |
|-------------------------------------------|------|------------------|------|------|------|------|----------------|------|------|------|-----------|------|------|-------|----------------|------|------|--|
|                                           | 2025 | 2026             | 2027 | 2028 | 2029 | 2026 | 2027           | 2028 | 2029 | 2026 | 2027      | 2028 | 2029 | 2026  | 2027           | 2028 | 2029 |  |
| Zone euro                                 |      |                  |      |      |      |      |                |      |      |      |           |      |      |       |                |      |      |  |
| PIB réel - variation moyenne annuelle     | 1,5  | 0,8              | 1,1  | 1,2  | 1,2  | 0,2  | (0,9)          | 1,5  | 2,2  | 1,2  | 1,3       | 1,3  | 1,3  | (2,0) | (1,8)          | 1,5  | X    |  |
| Taux de chômage - moyenne annuelle        | 6,3  | 6,4              | 6,4  | 6,3  | 6,3  | 6,5  | 7,0            | 6,8  | 6,5  | 6,2  | 6,1       | 6,0  | 6,0  | 7,0   | 7,9            | 7,8  | X    |  |
| Inflation (IPCH) - moyenne annuelle       | 2,1  | 3,1              | 2,1  | 1,9  | 1,9  | 5,7  | 5,6            | 0,0  | 2,2  | 2,2  | 1,8       | 1,8  | 1,8  | 4,7   | 3,1            | 2,6  | X    |  |
| France                                    |      |                  |      |      |      |      |                |      |      |      |           |      |      |       |                |      |      |  |
| PIB réel - variation moyenne annuelle     | 0,9  | 0,9              | 0,9  | 1,2  | 1,2  | 0,3  | (0,6)          | 1,4  | 2,0  | 1,3  | 1,2       | 1,1  | 1,1  | (1,2) | (1,5)          | 1,8  | X    |  |
| Taux de chômage - moyenne annuelle        | 7,7  | 8,0              | 7,9  | 7,7  | 7,7  | 8,2  | 8,5            | 8,1  | 7,9  | 7,9  | 7,7       | 7,6  | 7,5  | 8,3   | 8,9            | 8,7  | X    |  |
| Inflation (IPC) - moyenne annuelle        | 0,9  | 2,1              | 1,5  | 1,5  | 1,5  | 4,3  | 4,8            | 0,1  | 1,5  | 1,0  | 1,1       | 1,4  | 1,8  | 3,1   | 2,1            | 2,0  | X    |  |
| Inflation sous-jacente - moyenne annuelle | 1,2  | 1,8              | 2,1  | 1,7  | 1,7  | 5,5  | 7,5            | 0,3  | 1,8  | 1,5  | 1,5       | 1,8  | 2,2  | 4,5   | 3,2            | 3,0  | X    |  |
| OAT 10 ans - fin d'année                  | 3,6  | 4,0              | 3,8  | 3,6  | 3,6  | 3,3  | 2,6            | 3,1  | 3,1  | 3,3  | 3,6       | 3,5  | 3,5  | 5,2   | 4,2            | 4,0  | X    |  |

**Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :**

| Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole) |                |                    |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|----------------|
| Scénario central                                                                    | Adverse modéré | Scénario favorable | Adverse sévère |
| - 4 %                                                                               | + 13 %         | - 14 %             | + 54 %         |

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Au niveau local, le Crédit Agricole Normandie-Seine applique des stress sur 5 secteurs (Habitat Longue Durée, Corporate, Habitat locatif, Agriculture et Professionnels), calibrés à partir de la base historique des défauts. Le niveau de stress à appliquer sur chacun des secteurs est obtenu à partir de l'évolution d'indicateurs propres à chacun d'eux. Les évolutions du forward looking sont présentées semestriellement à la gouvernance.

À fin juin 2026, les dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions s'élèvent à 10.1 millions d'euros, tenant compte d'une reprise d'actualisation de mai 2026 de 6.2M€ du fait d'une évolution de la méthode de calcul. Le coût du risque proforma (retraité de la reprise d'actualisation de mai 2026 de 6,2M€) atteint 16,4M€, en baisse par rapport à celui de 2025 à la même période 18,2M€ au 30 juin 2025.

Tenant compte de cette reprise, à fin juin 2026, les dotations relatives aux encours sains (Stages 1 et 2) représentent environ 87 % du coût du risque, le solde provenant des encours en défaut et des autres provisions pour risques et charges

## 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2026.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle).

### **Structure des encours**

L'encours de crédits se développe à 17,35 milliards d'euros, (+0,7%) toujours dans la volonté d'accompagner le développement du territoire.

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) représente désormais 88,80% vs 89,80% au 31 décembre 2025. La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) poursuit sa progression sous l'effet de stress locaux et des évolutions de rating (11,20% versus 10.20% au 31 décembre 2025). La principale hausse du stage 2 est localisée sur les marchés Professionnels et Entreprises. Notre taux de provisionnement s'élève à vs 0,88% vs 0,84% à décembre 2025.

Les encours défaillants (stage 3) sont en baisse (276,1 millions versus 277,7 millions au 31 décembre 2025) du fait de l'évolution de certains dossiers contentieux sur le corporate. Le contexte de risque reste élevé et on note une hausse des créances douteuses litigieuses sur le Retail. Au global, le taux de créances défaillantes se réduit et reste contenu à 1,42% contre 1,48% à fin 2025. Le taux de couverture des créances dépréciées (bucket 3) s'inscrit en hausse (45,3% versus 50,9% fin 2025). Les encours en défaut (bucket 3) demeurent concentrés sur les marchés Professionnels et Entreprises.

### **2.3.2 Gestion de bilan**

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le Rapport Financier Annuel 2025 de Crédit Agricole Normandie-Seine, chapitre 5.3.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2026 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

#### **Ratios réglementaires**

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Le ratios LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 121.91% à fin juin 2026.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme

Le ratio NSFR fin de période au 30 juin 2025 de Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 110,85%.

### **2.3.1 Risques de marché**

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de Crédit Agricole Normandie-Seine, chapitre 5.3.5.

#### Principales évolutions :

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le déploiement et l'application de la méthodologie Basic Approach – Credit Valuation Adjustment (BA-CVA) pour le calcul des exigences minimales en fonds propres est effectif depuis le 1er janvier 2025 dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit agricole.

Cette approche remplace la méthode avancée utilisée précédemment sur le périmètre autorisé à calculer les exigences en fonds propres en modèle interne.

#### Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas connu d'évolution majeure au cours du premier semestre 2026.

Exposition :

VaR

La VaR du portefeuille de placement est calculée mensuellement et présentée au Comité financier. Au premier semestre 2026, la VaR (99%, 1 an) moyenne s'établit à 13,8 millions d'euros, en baisse de 2,7 millions d'euros par rapport au second semestre de l'année 2025.

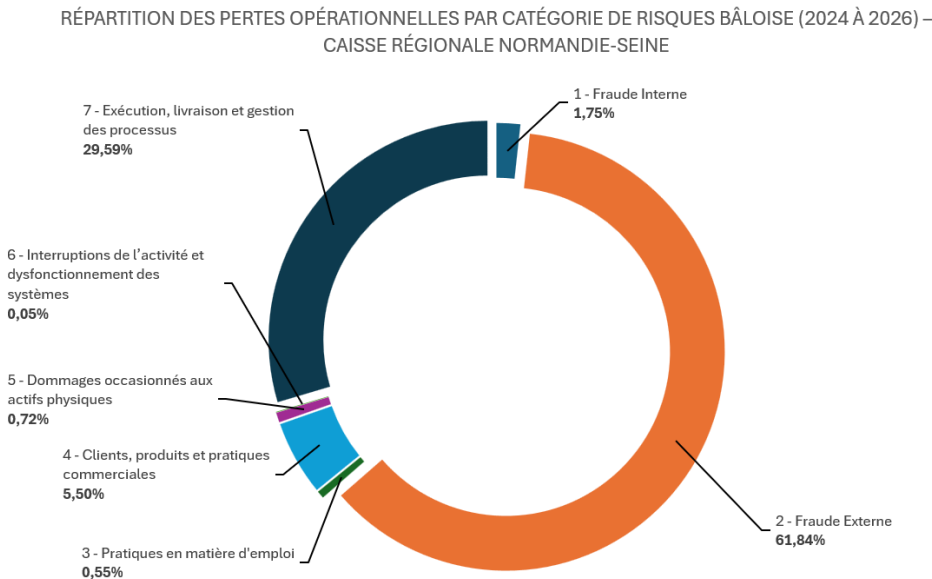
Résultats mensuels du S1 2026 en VaR (99%, 1 an) :

| VaR (99%, 1 an) |          |
|-----------------|----------|
| janv-26         | 12,30 M€ |
| févr-26         | 11,66 M€ |
| mars-26         | 15,87 M€ |
| avr-26          | 14,67 M€ |
| mai-26          | 15,09 M€ |
| juin-26         | 13,49 M€ |

**2.3.2 Risques opérationnels**

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport Financier Annuel 2025 de Crédit Agricole Normandie-Seine, chapitre 5.2.3.

**REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (JUN 2026)**



S'agissant du seuil réglementaire d'incident significatif (0,5% des fonds propres), le Conseil d'Administration du 27 mars 2026 a validé son montant à 8,5 millions d'euros.

Le résultat par catégories Bâloises de la mesure des pertes opérationnelles (risques opérationnels purs et risques frontières crédits en montants nets), comptabilisées entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026 met en exergue une part prépondérante de la catégorie « Fraude externe » (73% du total), particulièrement impactée par la fraude aux moyens de paiement (69% de la catégorie, 841 K€).

La catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » représente 15% du coût du risque opérationnel du semestre, impactée par les défaillances dans le suivi ou la gestion des garanties (42% de la catégorie, soit 106K€) ainsi que par le non-respect des procédures et/ou délégations (non intentionnelles) (15% de la catégorie, soit 39K€) et le défaut de suivi dans la gestion, le traitement ou de livraison (13% de la catégorie, soit 33K€).

Les autres natures d'incidents n'appellent pas de commentaires.

En montants nets, 638K€ ont été collectés au titre du risque opérationnel pur net, soit 0,27% du PNB et 1 018K€ au titre du risque frontière crédit, soit 0,42% du PNB au 30/06/2026.

## **EMPLOIS PONDERES ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL**

Il est précisé que dans la cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n'y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise.

| 1.<br>2. | Approche en méthode SMA<br>(en millions d'euros) | 3. 30 juin 2026                    |                           |
|----------|--------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------|
|          |                                                  | 4. Exigence de fonds propres (EFP) | 5. Emplois pondérés (RWA) |
| 6.       | Caisse régionale Normandie-Seine                 | 7. 51 507 920                      | 8. 643 849 000            |

### **2.3.3 Risques juridiques**

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Normandie-Seine et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2026. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 11 /03/2026, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de Crédit Agricole Normandie-Seine ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de Crédit Agricole Normandie-Seine, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 30/05/2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 111,9 M€. Le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement au titre des frais de justice. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Cependant, la quasi-totalité des appelants se sont désistés en 2025 et ont été depuis lors condamnés in solidum à payer 6.000 euros au total à la Caisse régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine au titre des frais de justice ; les autres appelants sont décédés et la procédure a été radiée à leur égard. »

### **2.3.4 Risques de non-conformité**

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du Rapport Financier Annuel 2025 de Crédit Agricole Normandie-Seine, chapitre 5.3.9.

## **3. Comptes consolidés**

# **Crédit Agricole Normandie-Seine**

## **COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES** **AU 30 JUIN 2026**

**(Ayant fait l'objet d'un examen limité)**

**Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Normandie-Seine en date du 24 juillet 2026.**

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit**

**Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 BOIS-GUILLAUME - RCS ROUEN 433 786 738**

**Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 025 320. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020 000 045 179 délivrée par la CCI de Rouen, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS**

## SOMMAIRE

|                                                                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CADRE GENERAL.....                                                                                           | 51 |
| Présentation juridique de l'entité .....                                                                     | 51 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....                                                                            | 52 |
| COMPTE DE RESULTAT .....                                                                                     | 52 |
| RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....                           | 53 |
| BILAN ACTIF.....                                                                                             | 54 |
| BILAN PASSIF .....                                                                                           | 55 |
| TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....                                                               | 56 |
| TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....                                                                          | 57 |
| NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .                                       | 59 |
| 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....                  | 59 |
| 1.1 Normes applicables et comparabilité .....                                                                | 59 |
| 1.2 Principes et méthodes comptables .....                                                                   | 63 |
| 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....                        | 64 |
| 2.1 Principales opérations de structure.....                                                                 | 64 |
| 2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026 .....                              | 65 |
| 3 Risque de crédit .....                                                                                     | 66 |
| 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période ....            | 66 |
| 3.2 Expositions au risque souverain .....                                                                    | 75 |
| 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....     | 77 |
| 4.1 Produits et charges d'intérêts.....                                                                      | 77 |
| 4.2 Produits et charges de commissions .....                                                                 | 78 |
| 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....                     | 78 |
| 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....             | 80 |
| 4.5 Produits (charges) nets des autres activités .....                                                       | 80 |
| 4.6 Charges générales d'exploitation.....                                                                    | 80 |
| 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ..... | 81 |
| 4.8 Coût du risque .....                                                                                     | 82 |
| 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....                                                              | 82 |
| 4.10 Impôts.....                                                                                             | 83 |
| 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....                       | 84 |
| 5 Notes relatives au bilan .....                                                                             | 85 |
| 5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....                                        | 85 |
| 5.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....                                            | 85 |
| 5.3 Actifs financiers au coût amorti .....                                                                   | 87 |
| 5.4 Passifs financiers au coût amorti .....                                                                  | 89 |
| 5.5 Instruments avec événement éventuel .....                                                                | 90 |
| 5.6 Immeubles de placement .....                                                                             | 90 |

|                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.7 Provisions .....                                                                                 | 91  |
| 5.8 Dettes subordonnées .....                                                                        | 92  |
| 5.9 Capitaux propres .....                                                                           | 93  |
| 6 Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....                                | 94  |
| 7 Reclassements d'instruments financiers .....                                                       | 95  |
| 8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses .....                             | 96  |
| 8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....                      | 96  |
| 8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 .... | 99  |
| 8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti .....                             | 102 |
| 9 Parties liées .....                                                                                | 103 |
| 10 Événements postérieurs au 30 juin 2026 .....                                                      | 105 |

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Son siège social est situé, Cité de l'Agriculture, chemin de la Bretèque, 76230 Bois-Guillaume. Elle est inscrite au registre du commerce de Rouen sous le numéro 433 786 738, code NAF 6419Z.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a émis des CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement), qui sont cotés sur le marché EUROLIST - Compartiment C (code ISIN : FR0000044364).

Sont affiliées au Crédit Agricole Normandie-Seine, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales.

L'Entité consolidante " Crédit Agricole Normandie-Seine " est ainsi constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et des 70 Caisses locales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés intègrent également les Fonds dédiés " Force Profile 20 " et " Normandie-Seine AGIR " ainsi que les filiales " CA'Normandie-Seine Participation ", " CA'Normandie-Seine Energies " et " CA'Normandie-Seine Foncière ", et les quatre Sociétés Techniques de Titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse Régionale dans les Fonds Communs de Titrisation (FCT) : "FCT Crédit Agricole Habitat 2022 ", "FCT Crédit Agricole Habitat 2024 ", "FCT Crédit Agricole Habitat 2025" et "FCT Crédit Agricole Habitat 2026" créés lors des titrisations initiées par le groupe en 2022, 2024, 2025 et 2026.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est de ce fait soumis à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

| (en milliers d'euros)                                                                                                                                         | Notes | 30/06/2026     | 30/06/2025     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                                                                                                | 4.1   | 323 775        | 364 127        |
| Intérêts et charges assimilées                                                                                                                                | 4.1   | (239 799)      | (299 336)      |
| Commissions (produits)                                                                                                                                        | 4.2   | 102 725        | 102 692        |
| Commissions (charges)                                                                                                                                         | 4.2   | (13 392)       | (12 593)       |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                                                                                | 4.3   | 4 353          | 1 092          |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>                                                                                                 |       | 69             | (112)          |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>                                                                          |       | 4 284          | 1 204          |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres                                                                        | 4.4   | 60 255         | 56 591         |
| <i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>                                                           |       | (82)           | (60)           |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>                                        |       | 60 337         | 56 651         |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti                                                                    |       | -              | -              |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat                         |       | -              | -              |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat |       | -              | -              |
| Produit net des activités d'assurance                                                                                                                         |       | -              | -              |
| Produits des activités d'assurance                                                                                                                            |       | -              | -              |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                                                                                                                  |       | -              | -              |
| Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus                                                                                             |       | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance                                                                                                        |       | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus                                                          |       | -              | -              |
| Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance                                                                              |       | -              | -              |
| Produits des autres activités                                                                                                                                 | 4.5   | 8 323          | 8 923          |
| Charges des autres activités                                                                                                                                  | 4.5   | (6 527)        | (657)          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                                                                                                                                   |       | <b>239 713</b> | <b>220 839</b> |
| Charges générales d'exploitation                                                                                                                              | 4.6   | (131 794)      | (130 164)      |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles                                                            | 4.7   | (7 326)        | (10 707)       |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                                                                                                                           |       | <b>100 593</b> | <b>79 968</b>  |
| Coût du risque                                                                                                                                                | 4.8   | (11 077)       | (19 011)       |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                                                                                                                |       | <b>89 516</b>  | <b>60 957</b>  |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                                                                               |       | -              | -              |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs                                                                                                                        | 4.9   | 88             | 917            |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition                                                                                                                 |       | -              | -              |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>                                                                                                                                   |       | <b>89 604</b>  | <b>61 874</b>  |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                                      | 4.10  | (11 084)       | (2 328)        |
| Résultat net d'impôts des activités abandonnées                                                                                                               |       | -              | -              |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                                                                                                                           |       | <b>78 520</b>  | <b>59 546</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                                     |       | 3              | 2              |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>                                                                                                                            |       | <b>78 517</b>  | <b>59 544</b>  |
| Résultat par action (en euros)                                                                                                                                |       | -              | -              |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                                                                                          |       | -              | -              |

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

| (en milliers d'euros)                                                                                                                     | Notes       | 30/06/2026     | 30/06/2025     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                       |             | <b>78 520</b>  | <b>59 546</b>  |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi                                                                                      | 4.11        | (1)            | -              |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)                                         |             | -              | -              |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)                                 | 4.11        | 59 808         | 99 481         |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables                                       |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>    | <b>4.11</b> | <b>59 807</b>  | <b>99 481</b>  |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>     |             | -              | -              |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>4.11</b> | <b>(1 889)</b> | <b>(3 025)</b> |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>  |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>                       |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                                 | <b>4.11</b> | <b>57 918</b>  | <b>96 456</b>  |
| Gains et pertes sur écarts de conversion                                                                                                  |             | -              | -              |
| Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables                                                   | 4.11        | 184            | 304            |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture                                                                                     | 4.11        | 2 553          | (454)          |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables                                           |             | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres                                                    |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>        | <b>4.11</b> | <b>2 737</b>   | <b>(150)</b>   |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>         |             | -              | -              |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>4.11</b> | <b>(707)</b>   | <b>40</b>      |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>      |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>                           |             | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                                     | <b>4.11</b> | <b>2 030</b>   | <b>(110)</b>   |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                                 | <b>4.11</b> | <b>59 948</b>  | <b>96 346</b>  |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                      |             | <b>138 468</b> | <b>155 892</b> |
| Dont part du Groupe                                                                                                                       |             | 138 465        | 155 890        |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle                                                                                            |             | 3              | 2              |
| (1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables                                                                           | 4.11        | -              | 1 884          |

## BILAN ACTIF

| (en milliers d'euros)                                                                                       | Notes | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales                                                                                   |       | 50 178            | 66 723            |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                                            | 5.1   | 356 013           | 355 685           |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>                                                  |       | 24 915            | 22 019            |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>                                              |       | 331 098           | 333 666           |
| Instruments dérivés de couverture                                                                           |       | 186 855           | 193 990           |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres                                                    | 3-5.2 | 2 123 106         | 2 047 004         |
| <i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>               |       | 67 035            | 56 486            |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> |       | 2 056 071         | 1 990 518         |
| Actifs financiers au coût amorti                                                                            | 3-5.3 | 20 640 238        | 20 636 810        |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>                                                   |       | 2 707 377         | 2 938 236         |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i>                                                                   |       | 17 057 706        | 16 903 348        |
| <i>Titres de dettes</i>                                                                                     |       | 875 155           | 795 226           |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                                    |       | (115 594)         | (112 602)         |
| Actifs d'impôts courants et différés                                                                        |       | 42 364            | 35 796            |
| Comptes de régularisation et actifs divers                                                                  |       | 230 771           | 212 654           |
| Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées                                     |       | -                 | -                 |
| Contrats d'assurance émis - Actif                                                                           |       | -                 | -                 |
| Contrats de réassurance détenus - Actif                                                                     |       | -                 | -                 |
| Participation dans les entreprises mises en équivalence                                                     |       | -                 | -                 |
| Immeubles de placement                                                                                      | 5.6   | 149 302           | 5 700             |
| Immobilisations corporelles                                                                                 |       | 93 884            | 235 162           |
| Immobilisations incorporelles                                                                               |       | 877               | 885               |
| Ecarts d'acquisition                                                                                        |       | -                 | -                 |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                     |       | <b>23 757 994</b> | <b>23 677 807</b> |

## BILAN PASSIF

| (en milliers d'euros)                                                                    | Notes | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales                                                                        |       | -                 | -                 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                                        | 5.1   | 25 039            | 22 238            |
| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>                              |       | 25 039            | 22 238            |
| <i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>                      |       | -                 | -                 |
| Instruments dérivés de couverture                                                        |       | 68 737            | 92 556            |
| Passifs financiers au coût amorti                                                        | 5.4   | 19 705 840        | 19 776 318        |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i>                                        |       | 11 229 902        | 11 181 698        |
| <i>Dettes envers la clientèle</i>                                                        |       | 7 574 833         | 7 467 338         |
| <i>Dettes représentées par un titre</i>                                                  |       | 901 105           | 1 127 282         |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux                                 |       | (40 072)          | (47 497)          |
| Passifs d'impôts courants et différés                                                    |       | 11 320            | 1 694             |
| Comptes de régularisation et passifs divers                                              |       | 437 067           | 406 115           |
| Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées |       | -                 | -                 |
| Contrats d'assurance émis - Passif                                                       |       | -                 | -                 |
| Contrats de réassurance détenus - Passif                                                 |       | -                 | -                 |
| Provisions                                                                               | 5.7   | 28 313            | 26 302            |
| Dettes subordonnées                                                                      | 5.8   | 1                 | -                 |
| <b>Total dettes</b>                                                                      |       | <b>20 236 245</b> | <b>20 277 726</b> |

|                                                                                                                                           |                   |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                                   | <b>3 521 749</b>  | <b>3 400 081</b>  |
| Capitaux propres part du Groupe                                                                                                           | <b>3 521 562</b>  | <b>3 399 896</b>  |
| Capital et réserves liées                                                                                                                 | 353 499           | 356 744           |
| Réserves consolidées                                                                                                                      | 2 239 059         | 2 167 008         |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                                                             | 850 486           | 790 538           |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées | -                 | -                 |
| Résultat de la période                                                                                                                    | 78 517            | 85 606            |
| Participations ne donnant pas le contrôle                                                                                                 | <b>187</b>        | <b>185</b>        |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                                                                                                    | <b>23 757 994</b> | <b>23 677 807</b> |

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

|                                                                                                                                        | Part du Groupe            |         |                                    |                                        |                          |                                                                           |                                                                               |                                                                         | Participations ne donnant pas le contrôle |                  |                                    |                                                                           |                                                                               |                                                                         |                  | Capitaux propres consolidés |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------|------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|--|
|                                                                                                                                        | Capital et réserves liées |         |                                    |                                        |                          | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres             |                                                                               |                                                                         | Résultat net                              | Capitaux propres | Capital réserves liées et résultat | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres             |                                                                               |                                                                         | Capitaux propres |                             |  |
|                                                                                                                                        | Capital                   | Primes  | Elimination des titres autodétenus | Autres instruments de capitaux propres | Réserves consolidées (1) | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |                                           |                  |                                    | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |                  |                             |  |
| (en milliers d'euros)                                                                                                                  |                           |         |                                    |                                        |                          |                                                                           |                                                                               |                                                                         |                                           |                  |                                    |                                                                           |                                                                               |                                                                         |                  |                             |  |
| Capitaux propres au 1er janvier 2025                                                                                                   | 175 448                   | 182 281 | (383)                              | -                                      | 2 181 392                | (3 068)                                                                   | 539 815                                                                       | 536 747                                                                 | -                                         | 3 075 486        | 173                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 177              | 3 075 663                   |  |
| Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC                                                                            | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité                                                                                          | 175 448                   | 182 281 | (383)                              | -                                      | 2 181 392                | (3 068)                                                                   | 539 815                                                                       | 536 747                                                                 | -                                         | 3 075 486        | 173                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 227              | 3 075 663                   |  |
| Augmentation / Réduction de capital                                                                                                    | 1 240                     | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 1 240            | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 1 240                       |  |
| Variation des titres autodétenus                                                                                                       | -                         | -       | (1)                                | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (1)              | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (1)                         |  |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres                                                                           | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025                                                      | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dividendes versés au 1er semestre 2025                                                                                                 | -                         | -       | -                                  | -                                      | (13 188)                 | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (13 188)         | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (13 188)                    |  |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle                              | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                               | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires                                                                                   | 1 240                     | -       | (1)                                | -                                      | (13 188)                 | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (11 949)         | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (11 949)                    |  |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                                            | -                         | -       | -                                  | -                                      | (1 884)                  | (110)                                                                     | 96 456                                                                        | 96 346                                                                  | -                                         | 94 462           | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 94 462                      |  |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | -                         | -       | -                                  | -                                      | (1 884)                  | -                                                                         | 1 884                                                                         | 1 884                                                                   | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves                                                   | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                  | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Résultat du 1er semestre 2025                                                                                                          | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 59 544                                    | 59 544           | 2                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 2                | 59 546                      |  |
| Autres variations                                                                                                                      | -                         | 57      | -                                  | -                                      | 57                       | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 57               | 1                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 1                | 58                          |  |
| Capitaux propres au 30 juin 2025                                                                                                       | 176 688                   | 182 338 | (384)                              | -                                      | 2 166 377                | (3 178)                                                                   | 636 271                                                                       | 633 093                                                                 | 59 544                                    | 3 217 600        | 176                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 180              | 3 217 780                   |  |
| Augmentation / Réduction de capital                                                                                                    | (1 012)                   | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (1 012)          | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (1 012)                     |  |
| Variation des titres autodétenus                                                                                                       | -                         | -       | (829)                              | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (829)            | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (829)                       |  |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres                                                                           | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025                                                      | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dividendes versés au 2nd semestre 2025                                                                                                 | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle                              | -                         | -       | -                                  | -                                      | (1)                      | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (1)              | 1                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 1                | -                           |  |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                               | -                         | -       | -                                  | -                                      | 545                      | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 545              | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 545                         |  |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires                                                                                   | (1 012)                   | -       | (829)                              | -                                      | 544                      | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (1 297)          | 1                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 1                | (1 296)                     |  |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                                            | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | 3 441                                                                     | 154 003                                                                       | 157 444                                                                 | -                                         | 157 444          | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 157 444                     |  |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves                                                   | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                  | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Résultat du 2nd semestre 2025                                                                                                          | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 26 062                                    | 26 062           | 5                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 5                | 26 067                      |  |
| Autres variations                                                                                                                      | -                         | (57)    | -                                  | -                                      | 87                       | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 87               | (1)                                | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | (1)              | 86                          |  |
| Capitaux propres au 31 décembre 2025                                                                                                   | 175 676                   | 182 281 | (1 213)                            | -                                      | 2 167 008                | 263                                                                       | 790 274                                                                       | 790 537                                                                 | 85 606                                    | 3 399 896        | 181                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 185              | 3 400 081                   |  |
| Affectation du résultat 2025                                                                                                           | -                         | -       | -                                  | -                                      | 85 606                   | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | (85 606)                                  | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Capitaux propres au 1er janvier 2026                                                                                                   | 175 676                   | 182 281 | (1 213)                            | -                                      | 2 252 614                | 263                                                                       | 790 274                                                                       | 790 537                                                                 | -                                         | 3 399 896        | 181                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 185              | 3 400 081                   |  |
| Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC                                                                            | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités                                                                                         | 175 676                   | 182 281 | (1 213)                            | -                                      | 2 252 614                | 263                                                                       | 790 274                                                                       | 790 537                                                                 | -                                         | 3 399 896        | 181                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 185              | 3 400 081                   |  |
| Augmentation / Réduction de capital                                                                                                    | 1 904                     | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 1 904            | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 1 904                       |  |
| Variation des titres autodétenus                                                                                                       | -                         | -       | (5 148)                            | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (5 148)          | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (5 148)                     |  |
| Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres                                                                           | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026                                                      | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dividendes versés au 1er semestre 2026                                                                                                 | -                         | -       | -                                  | -                                      | (13 609)                 | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (13 609)         | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (13 609)                    |  |
| Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle                              | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Mouvements liés aux paiements en actions                                                                                               | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires                                                                                   | 1 904                     | -       | (5 148)                            | -                                      | (13 609)                 | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | (16 853)         | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | (16 853)                    |  |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres                                                            | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | 2 030                                                                     | 57 918                                                                        | 59 948                                                                  | -                                         | 59 948           | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | 59 948                      |  |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves                                                   | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence                                  | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | -                | -                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                | -                           |  |
| Résultat du 1er semestre 2026                                                                                                          | -                         | -       | -                                  | -                                      | -                        | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 78 517                                    | 78 517           | 3                                  | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | 3                | 78 520                      |  |
| Autres variations                                                                                                                      | -                         | -       | -                                  | -                                      | 54                       | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | -                                         | 54               | (1)                                | -                                                                         | -                                                                             | -                                                                       | (1)              | 53                          |  |
| CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026                                                                                                       | 177 580                   | 182 281 | (6 361)                            | -                                      | 2 239 059                | 2 293                                                                     | 848 192                                                                       | 850 485                                                                 | 78 517                                    | 3 521 562        | 183                                | 4                                                                         | -                                                                             | 4                                                                       | 187              | 3 521 749                   |  |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                               | <b>30/06/2026</b> | <b>30/06/2025</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                                | <b>89 604</b>     | <b>61 874</b>     |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles  | 7 325             | 10 707            |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations                                       | -                 | -                 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions                                                       | 14 380            | 18 879            |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence                                           | -                 | -                 |
| Résultat net des activités d'investissement                                                                | (88)              | (917)             |
| Résultat net des activités de financement                                                                  | 1 210             | 1 106             |
| Autres mouvements                                                                                          | 24 861            | 26 358            |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b> | <b>47 688</b>     | <b>56 133</b>     |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit                                                 | 87 256            | (150 599)         |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle                                                                 | (43 241)          | (106 611)         |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                 | (342 253)         | 205 122           |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                                    | (11 875)          | (58 733)          |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence                                                      | -                 | -                 |
| Impôts versés                                                                                              | (10 641)          | 4 006             |
| <b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>                       | <b>(320 754)</b>  | <b>(106 815)</b>  |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>                                                            | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>                             | <b>(183 462)</b>  | <b>11 192</b>     |
| <b>Flux liés aux participations</b>                                                                        | (15 632)          | (9 872)           |
| <b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>                                          | (1 482)           | (5 014)           |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>                                                            | -                 | -                 |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>                              | <b>(17 114)</b>   | <b>(14 886)</b>   |
| <b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>                                      | (11 551)          | (11 869)          |
| <b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>                               | 12 146            | (6 291)           |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>                                                            | -                 | -                 |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>                                | <b>595</b>        | <b>(18 160)</b>   |
| <b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>          | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>   | <b>(199 981)</b>  | <b>(21 854)</b>   |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>                                               | <b>593 432</b>    | <b>1 096 789</b>  |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *                                                     | 66 723            | 73 264            |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         | 526 709           | 1 023 525         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>                                                | <b>393 451</b>    | <b>1 074 935</b>  |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *                                                     | 50 178            | 64 010            |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         | 343 273           | 1 010 925         |
| <b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>                                   | <b>(199 981)</b>  | <b>(21 854)</b>   |

\* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés*

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Normandie-Seine au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole Normandie-Seine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

| <b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>                                                               | <b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b> | <b>Effet significatif potentiel pour le Groupe</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers</b> | <b>01/01/2026</b>                                                | <b>Oui</b>                                         |
| <b>Améliorations annuelles des IFRS – volume 11</b>                                                         | <b>01/01/2026</b>                                                | <b>Non</b>                                         |
| <b>IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature</b>                                       | <b>01/01/2026</b>                                                | <b>Non</b>                                         |

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter

du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

## **Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe**

### **• IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

### Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

### Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

| Normes, Amendements ou Interprétations                                                                       | Date de publication | Effet significatif potentiel pour le Groupe |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| <b>IFRS 18</b><br>Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe | <b>22/04/2026</b>   | <b>Non</b>                                  |
| <b>IFRS 16</b><br>Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)              | <b>22/04/2026</b>   | <b>Non</b>                                  |
| <b>IAS 1</b><br>Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS                                            | <b>22/04/2026</b>   | <b>Non</b>                                  |
| <b>IFRS 18</b><br>Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère             | <b>22/04/2026</b>   | <b>Non</b>                                  |
| <b>IFRS 18</b><br>Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature                    | <b>22/04/2026</b>   | <b>Non</b>                                  |

|                                                                                                                         |                   |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| <b>IFRS 18</b><br>Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change | <b>22/04/2026</b> | <b>Non</b> |
| <b>IFRS 18*</b><br>Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12                                  |                   | <b>Non</b> |

\*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales opérations de structure**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

#### **➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026**

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

#### **➤ Fusion de Caisse Locale**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026, une opération de fusion absorption a été réalisée de la caisse locale Lyons La Forêt par la caisse locale Fleury sur Andelle. Cette fusion entraîne la dissolution de la caisse locale Lyons La Forêt. Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Normandie-Seine passe donc de 71 à 70 caisses locales.

## 2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Normandie-Seine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025 à l'exception des éléments suivants :

### Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

| Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Normandie-Seine     | Méthode de consolidation (1) | Modification de périmètre (2) | Implantation | Siège social (si différent de l'implantation) | Type d'entité et nature du contrôle (3) | % de contrôle |            | % d'intérêt |            |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|------------|-------------|------------|
|                                                                   |                              |                               |              |                                               |                                         | 30/06/2026    | 31/12/2025 | 30/06/2026  | 31/12/2025 |
| Caisse Régionale Normandie-Seine                                  | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | M                                       | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| Force Profile 20                                                  | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | ESC                                     | 99,76%        | 99,75%     | 99,76%      | 99,75%     |
| NS AGIR                                                           | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | ESC                                     | 99,98%        | 99,98%     | 99,98%      | 99,98%     |
| CA'Normandie-Seine Foncière                                       | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | F                                       | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| CA'Normandie-Seine Participation                                  | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | F                                       | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| 70 Caisses Locales<br>Dont CL Lyons la Forêt / Fleury sur Andelle | IG                           | S4                            | FRANCE       |                                               | M                                       | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| FCT 2022, 2024 et 2025                                            | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | ESC                                     | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| CA'Normandie-Seine Energies                                       | IG                           |                               | FRANCE       |                                               | F                                       | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |
| FCT 2026                                                          | IG                           | E2                            | FRANCE       |                                               | ESC                                     | 100,00%       | 100,00%    | 100,00%     | 100,00%    |

(1) Intégration globale  
Mise en équivalence  
Juste valeur

(2) Entrée (E) dans le périmètre  
E1 : Franchissement de seuil  
E2 : Création  
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)  
Sortie (S) de périmètre  
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
  
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle  
  
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif  
S4 : Fusion absorption  
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine  
Divers (D)  
D1 : Changement de dénomination sociale  
D2 : Modification de mode de consolidation  
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre  
D4 : Entité en IFRS 5

(3) F : Filiale  
S : Succursale  
ESC : Entité Structurée Contrôlée  
Co-E : Co-Entreprise  
OC : Opération en Commun  
EA : Entreprise Associée

### **3     *Risque de crédit***

#### **3.1    Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

(Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit »)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et le Crédit Agricole Normandie-Seine a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduit à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

#### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                              |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| Au 31 décembre 2025                                                                                                                                                                | 795 686                                   | (460)                            | -                                            | -                                | -                          | -                                | 795 686                    | (460)                                | 795 226                          |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                                                                                                                           | (8 331)                                   | 1                                | 8 331                                        | (1)                              | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | (8 331)                                   | 1                                | 8 331                                        | (1)                              |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Total après transferts                                                                                                                                                             | 787 355                                   | (459)                            | 8 331                                        | (1)                              | -                          | -                                | 795 686                    | (460)                                | 795 226                          |
| Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes                                                                                                  | 79 406                                    | (32)                             | 10                                           | (5)                              | -                          | -                                | 79 416                     | (37)                                 |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | 122 030                                   | (121)                            | 10                                           | (5)                              |                            |                                  | 122 040                    | (126)                                |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | (42 624)                                  | 89                               | -                                            | -                                | -                          | -                                | (42 624)                   | 89                                   |                                  |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Total                                                                                                                                                                              | 866 761                                   | (491)                            | 8 341                                        | (6)                              | -                          | -                                | 875 102                    | (497)                                | 874 605                          |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | 550                                       |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | 550                        |                                      |                                  |
| Au 30 juin 2026                                                                                                                                                                    | 867 311                                   | (491)                            | 8 341                                        | (6)                              | -                          | -                                | 875 652                    | (497)                                | 875 155                          |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                       |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>                                                                                                                                                         | <b>31 664</b>                             | <b>(1)</b>                       | -                                            | -                                | -                          | -                                | <b>31 664</b>              | <b>(1)</b>                           | <b>31 663</b>                    |
| <b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>                                                                                                                    | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                          | -                                    |                                  |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| <b>Total après transferts</b>                                                                                                                                                      | <b>31 664</b>                             | <b>(1)</b>                       | -                                            | -                                | -                          | -                                | <b>31 664</b>              | <b>(1)</b>                           | <b>31 663</b>                    |
| <b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>                                                                                           | <b>131 895</b>                            | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | <b>131 895</b>             | -                                    |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | 169 752                                   | (1)                              | -                                            | -                                |                            |                                  | 169 752                    | (1)                                  |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | (37 857)                                  | 1                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | (37 857)                   | 1                                    |                                  |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                       | <b>163 559</b>                            | <b>(1)</b>                       | -                                            | -                                | -                          | -                                | <b>163 559</b>             | <b>(1)</b>                           | <b>163 558</b>                   |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |
| <b>Au 30 juin 2026</b>                                                                                                                                                             | <b>163 559</b>                            | <b>(1)</b>                       | -                                            | -                                | -                          | -                                | <b>163 559</b>             | <b>(1)</b>                           | <b>163 558</b>                   |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                       |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>                                                                                                                                                         | <b>15 097 897</b>                         | <b>(49 428)</b>                  | <b>1 821 201</b>                             | <b>(102 576)</b>                 | <b>277 700</b>             | <b>(141 446)</b>                 | <b>17 196 798</b>          | <b>(293 450)</b>                     | <b>16 903 348</b>                |
| <b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>                                                                                                                    | <b>(372 328)</b>                          | <b>(1 046)</b>                   | <b>345 213</b>                               | <b>(2 465)</b>                   | <b>27 115</b>              | <b>(8 678)</b>                   | -                          | <b>(12 189)</b>                      |                                  |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | (850 051)                                 | 9 474                            | 850 051                                      | (25 928)                         |                            |                                  | -                          | (16 454)                             |                                  |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | 487 235                                   | (10 925)                         | (487 235)                                    | 21 179                           |                            |                                  | -                          | 10 254                               |                                  |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | (13 693)                                  | 423                              | (23 680)                                     | 2 657                            | 37 373                     | (9 698)                          | -                          | (6 618)                              |                                  |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | 4 181                                     | (18)                             | 6 077                                        | (373)                            | (10 258)                   | 1 020                            | -                          | 629                                  |                                  |
| <b>Total après transferts</b>                                                                                                                                                      | <b>14 725 569</b>                         | <b>(50 474)</b>                  | <b>2 166 414</b>                             | <b>(105 041)</b>                 | <b>304 815</b>             | <b>(150 124)</b>                 | <b>17 196 798</b>          | <b>(305 639)</b>                     | <b>16 891 159</b>                |
| <b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>                                                                                           | <b>322 946</b>                            | <b>16 012</b>                    | <b>(141 604)</b>                             | <b>(20 910)</b>                  | <b>(49 206)</b>            | <b>17 415</b>                    | <b>132 136</b>             | <b>12 517</b>                        |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | 1 496 214                                 | (4 372)                          | 91 456                                       | (9 369)                          |                            |                                  | 1 587 670                  | (13 741)                             |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | (1 173 268)                               | 3 100                            | (233 060)                                    | 8 290                            | (39 522)                   | 27 574                           | (1 445 850)                | 38 964                               |                                  |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | (9 684)                    | 9 260                            | (9 684)                    | 9 260                                |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | 213                              | -                          | 213                                  |                                  |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | 17 284                           |                                              | (19 831)                         |                            | (20 518)                         |                            | (23 065)                             |                                  |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                            | -                                    |                                  |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                          | -                                    |                                  |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | 886                              | -                          | 886                                  |                                  |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                       | <b>15 048 515</b>                         | <b>(34 462)</b>                  | <b>2 024 810</b>                             | <b>(125 951)</b>                 | <b>255 609</b>             | <b>(132 709)</b>                 | <b>17 328 934</b>          | <b>(293 122)</b>                     | <b>17 035 812</b>                |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | 1 995                                     |                                  | (623)                                        |                                  | 20 522                     |                                  | 21 894                     |                                      |                                  |
| <b>Au 30 juin 2026</b>                                                                                                                                                             | <b>15 050 510</b>                         | <b>(34 462)</b>                  | <b>2 024 187</b>                             | <b>(125 951)</b>                 | <b>276 131</b>             | <b>(132 709)</b>                 | <b>17 350 828</b>          | <b>(293 122)</b>                     | <b>17 057 706</b>                |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                          |                                      |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total            |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable                          | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable                             | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable           | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                              |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
| Au 31 décembre 2025                                                                                                                                                                | 56 486                                    | (35)                             | -                                            | -                                | -                          | -                                | 56 486           | (35)                             |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                | -                                |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                | -                                |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total après transferts                                                                                                                                                             | 56 486                                    | (35)                             | -                                            | -                                | -                          | -                                | 56 486           | (35)                             |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes                                                                                                         | 10 446                                    | (7)                              | -                                            | -                                | -                          | -                                | 10 446           | (7)                              |
| Réévaluation de juste valeur sur la période                                                                                                                                        | 23                                        |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | 23               |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | 24 687                                    | (13)                             | -                                            | -                                |                            |                                  | 24 687           | (13)                             |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | (14 264)                                  | 6                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | (14 264)         | 6                                |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | -                          | -                                | -                | -                                |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                  | -                                |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                  | -                                |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total                                                                                                                                                                              | 66 932                                    | (42)                             | -                                            | -                                | -                          | -                                | 66 932           | (42)                             |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | 103                                       |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | 103              |                                  |
| Au 30 juin 2026                                                                                                                                                                    | 67 035                                    | (42)                             | -                                            | -                                | -                          | -                                | 67 035           | (42)                             |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total            |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable                          | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable                             | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable           | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                              |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
| Au 31 décembre 2025                                                                                                                                                                | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                | -                                |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                | -                                |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total après transferts                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes                                                                                                         | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Réévaluation de juste valeur sur la période                                                                                                                                        | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                |                            |                                  | -                | -                                |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   |                                           |                                  |                                              |                                  | -                          | -                                | -                | -                                |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                  | -                                |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          |                                           | -                                |                                              | -                                |                            | -                                |                  | -                                |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total                                                                                                                                                                              | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                |                                  |
| Au 30 juin 2026                                                                                                                                                                    | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         |                                  | -                                            |                                  | -                          |                                  | -                |                                  |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle

|                                                                                                                                                                                    | Actifs sains                              |                                  |                                              |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total            |                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
|                                                                                                                                                                                    | Valeur comptable                          | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable                             | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable           | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
| (en milliers d'euros)                                                                                                                                                              |                                           |                                  |                                              |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
| Au 31 décembre 2025                                                                                                                                                                | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                                                                                                                     | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total après transferts                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes                                                                                                         | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Réévaluation de juste valeur sur la période                                                                                                                                        | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)                                                                                                                           | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...                                                                                                                 | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Passages à perte                                                                                                                                                                   | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières                                                                                                  | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                                                                                                                          | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Variations de périmètre                                                                                                                                                            | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Autres                                                                                                                                                                             | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Total                                                                                                                                                                              | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Au 30 juin 2026                                                                                                                                                                    | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | -                                         | -                                | -                                            | -                                | -                          | -                                | -                | -                                |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement

|                                                                                   | Engagements sains                              |                                  |                                                   |                                  | Engagements provisionnés (Stage 3) |                                  | Total                       |                                      |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
|                                                                                   | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
|                                                                                   | Montant de l'engagement                        | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement                           | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement            | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| (en milliers d'euros)                                                             |                                                |                                  |                                                   |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| Au 31 décembre 2025                                                               | 1 449 603                                      | (4 646)                          | 83 809                                            | (2 742)                          | 4 556                              | (405)                            | 1 537 968                   | (7 793)                              | 1 530 175                             |
| Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre                     | (29 683)                                       | (21)                             | 29 510                                            | (79)                             | 173                                | (52)                             | -                           | (152)                                |                                       |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                | (43 919)                                       | 300                              | 43 919                                            | (430)                            |                                    |                                  | -                           | (130)                                |                                       |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                    | 14 365                                         | (325)                            | (14 365)                                          | 345                              |                                    |                                  | -                           | 20                                   |                                       |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                       | (237)                                          | 5                                | (180)                                             | 9                                | 417                                | (65)                             | -                           | (51)                                 |                                       |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                          | 108                                            | (1)                              | 136                                               | (3)                              | (244)                              | 13                               | -                           | 9                                    |                                       |
| Total après transferts                                                            | 1 419 920                                      | (4 667)                          | 113 319                                           | (2 821)                          | 4 729                              | (457)                            | 1 537 968                   | (7 945)                              | 1 530 023                             |
| Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes  | (53 507)                                       | 1 382                            | 1 623                                             | (1 936)                          | 284                                | 38                               | (51 600)                    | (516)                                |                                       |
| Nouveaux engagements donnés (2)                                                   | 539 624                                        | (1 097)                          | 35 664                                            | (1 691)                          |                                    |                                  | 575 288                     | (2 788)                              |                                       |
| Extinction des engagements                                                        | (593 125)                                      | 1 710                            | (34 045)                                          | 2 555                            | (242)                              | 38                               | (627 412)                   | 4 303                                |                                       |
| Passages à perte                                                                  |                                                |                                  |                                                   |                                  | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période           |                                                | 769                              |                                                   | (2 800)                          |                                    | -                                |                             | (2 031)                              |                                       |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                         |                                                | -                                |                                                   | -                                |                                    | -                                |                             | -                                    |                                       |
| Variations de périmètre                                                           | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| Autres                                                                            | (6)                                            | -                                | 4                                                 | -                                | 526                                | -                                | 524                         | -                                    |                                       |
| Au 30 juin 2026                                                                   | 1 366 413                                      | (3 285)                          | 114 942                                           | (4 757)                          | 5 013                              | (419)                            | 1 486 368                   | (8 461)                              | 1 477 907                             |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie

|                                                                                         | Engagements sains                              |                                  |                                                   |                                  | Engagements provisionnés (Stage 3) |                                  | Total                       |                                      |                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
|                                                                                         | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
|                                                                                         | Montant de l'engagement                        | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement                           | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement            | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                            |                                                |                                  |                                                   |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| <b>Au 31 décembre 2025</b>                                                              | <b>604 438</b>                                 | <b>(852)</b>                     | <b>10 689</b>                                     | <b>(998)</b>                     | <b>4 049</b>                       | <b>(3 482)</b>                   | <b>619 176</b>              | <b>(5 332)</b>                       | <b>613 844</b>                        |
| <b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>                    | <b>513</b>                                     | <b>(56)</b>                      | <b>(705)</b>                                      | <b>(126)</b>                     | <b>192</b>                         | <b>(2)</b>                       | <b>-</b>                    | <b>(184)</b>                         |                                       |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2                                                      | (2 443)                                        | 56                               | 2 443                                             | (298)                            |                                    |                                  | -                           | (242)                                |                                       |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1                                                          | 3 028                                          | (113)                            | (3 028)                                           | 171                              |                                    |                                  | -                           | 58                                   |                                       |
| Transferts vers Stage 3 (1)                                                             | (72)                                           | 1                                | (120)                                             | 1                                | 192                                | (2)                              | -                           | -                                    |                                       |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1                                                | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| <b>Total après transferts</b>                                                           | <b>604 951</b>                                 | <b>(908)</b>                     | <b>9 984</b>                                      | <b>(1 124)</b>                   | <b>4 241</b>                       | <b>(3 484)</b>                   | <b>619 176</b>              | <b>(5 516)</b>                       | <b>613 660</b>                        |
| <b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b> | <b>(46 537)</b>                                | <b>392</b>                       | <b>(1 016)</b>                                    | <b>(68)</b>                      | <b>(897)</b>                       | <b>929</b>                       | <b>(48 450)</b>             | <b>1 253</b>                         |                                       |
| Nouveaux engagements donnés (2)                                                         | 19 606                                         | (156)                            | 554                                               | (119)                            |                                    |                                  | 20 160                      | (275)                                |                                       |
| Extinction des engagements                                                              | (66 143)                                       | 144                              | (1 570)                                           | 114                              | (1 383)                            | 1 384                            | (69 096)                    | 1 642                                |                                       |
| Passages à perte                                                                        |                                                |                                  |                                                   |                                  | (167)                              | 167                              | (167)                       | 167                                  |                                       |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières       | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                 |                                                | 404                              |                                                   | (63)                             |                                    | (622)                            |                             | (281)                                |                                       |
| Changements dans le modèle / méthodologie                                               |                                                | -                                |                                                   | -                                |                                    | -                                |                             | -                                    |                                       |
| Variations de périmètre                                                                 | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | -                                  | -                                | -                           | -                                    |                                       |
| Autres                                                                                  | -                                              | -                                | -                                                 | -                                | 653                                | -                                | 653                         | -                                    |                                       |
| <b>Au 30 juin 2026</b>                                                                  | <b>558 414</b>                                 | <b>(516)</b>                     | <b>8 968</b>                                      | <b>(1 192)</b>                   | <b>3 344</b>                       | <b>(2 555)</b>                   | <b>570 726</b>              | <b>(4 263)</b>                       | <b>566 463</b>                        |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Normandie-Seine au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

| 30/06/2026<br><br>(en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations                 |                                                         |                                                                      |                                  |                                           |             |                                          |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
|                                         | Actifs financiers à la juste valeur par résultat    |                                                         | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
|                                         | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat |                                                                      |                                  |                                           |             |                                          |
| Allemagne                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Arabie Saoudite                         | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Argentine                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Belgique                                | -                                                   | -                                                       | 1 342                                                                | 24 518                           | 25 860                                    | -           | 25 860                                   |
| Brésil                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Chine                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| EAU (Emirats Arabes Unis)               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Egypte                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Espagne                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | 29 820                           | 29 820                                    | -           | 29 820                                   |
| Etats-Unis                              | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| France                                  | -                                                   | -                                                       | 3 161                                                                | 36 238                           | 39 399                                    | -           | 39 399                                   |
| Hong Kong                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Israël                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Italie                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Koweït                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Japon                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Liban                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Pologne                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Qatar                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Royaume-Uni                             | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Russie                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Taiwan                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Turquie                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Ukraine                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Autres pays souverains                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | 37 279                           | 37 279                                    | -           | 37 279                                   |
| <b>Total</b>                            | -                                                   | -                                                       | <b>4 503</b>                                                         | <b>127 855</b>                   | <b>132 358</b>                            | -           | <b>132 358</b>                           |

| 31/12/2025<br><br>(en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations                 |                                                         |                                                                      |                                  |                                           |             |                                          |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------|
|                                         | Actifs financiers à la juste valeur par résultat    |                                                         | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
|                                         | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat |                                                                      |                                  |                                           |             |                                          |
| Allemagne                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Arabie Saoudite                         | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Argentine                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Belgique                                | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | 24 828                           | 24 828                                    | -           | 24 828                                   |
| Brésil                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Chine                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| EAU (Emirats Arabes Unis)               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Egypte                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Espagne                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | 29 827                           | 29 827                                    | -           | 29 827                                   |
| Etats-Unis                              | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| France                                  | -                                                   | -                                                       | 1 579                                                                | 35 543                           | 37 122                                    | -           | 37 122                                   |
| Hong Kong                               | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Israël                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Italie                                  | -                                                   | -                                                       | 1 596                                                                | -                                | 1 596                                     | -           | 1 596                                    |
| Koweït                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Japon                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Liban                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Pologne                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Qatar                                   | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Royaume-Uni                             | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Russie                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Taiwan                                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Turquie                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Ukraine                                 | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | -                                | -                                         | -           | -                                        |
| Autres pays souverains                  | -                                                   | -                                                       | -                                                                    | 37 305                           | 37 305                                    | -           | 37 305                                   |
| <b>Total</b>                            | -                                                   | -                                                       | <b>3 175</b>                                                         | <b>127 503</b>                   | <b>130 678</b>                            | -           | <b>130 678</b>                           |

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

| (en milliers d'euros)                                            | 30/06/2026       | 30/06/2025       |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Sur les actifs financiers au coût amorti                         | 263 061          | 294 512          |
| Opérations avec les établissements de crédit                     | 990              | 2 064            |
| Opérations internes au Crédit Agricole                           | 44 944           | 91 611           |
| Opérations avec la clientèle                                     | 207 649          | 193 276          |
| Opérations de location-financement                               | -                | -                |
| Titres de dettes                                                 | 9 478            | 7 561            |
| Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 934              | 759              |
| Opérations avec les établissements de crédit                     | -                | -                |
| Opérations avec la clientèle                                     | -                | -                |
| Titres de dettes                                                 | 934              | 759              |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture           | 59 780           | 68 856           |
| Autres intérêts et produits assimilés                            | -                | -                |
| <b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>                               | <b>323 775</b>   | <b>364 127</b>   |
| Sur les passifs financiers au coût amorti                        | (174 909)        | (233 728)        |
| Opérations avec les établissements de crédit                     | (2 326)          | (725)            |
| Opérations internes au Crédit Agricole                           | (125 996)        | (173 135)        |
| Opérations avec la clientèle                                     | (33 891)         | (44 768)         |
| Opérations de location-financement                               | -                | -                |
| Dettes représentées par un titre                                 | (12 696)         | (15 100)         |
| Dettes subordonnées                                              | -                | -                |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture           | (64 877)         | (65 590)         |
| Autres intérêts et charges assimilées                            | (13)             | (18)             |
| <b>Charges d'intérêts</b>                                        | <b>(239 799)</b> | <b>(299 336)</b> |

(1) dont 2 596 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 2 269 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 19 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 16 milliers d'euros au 30 juin 2025 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 1 117 milliers d'euros et 1 846 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 1 581 milliers d'euros et 1 954 milliers d'euros au 30 juin 2025.

## 4.2 Produits et charges de commissions

| (en milliers d'euros)                                                            | 30/06/2026     |                 |               | 30/06/2025     |                 |               |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|
|                                                                                  | Produits       | Charges         | Net           | Produits       | Charges         | Net           |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                                 | 510            | (66)            | 444           | 440            | (61)            | 379           |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                       | 1 726          | (2 545)         | (819)         | 1 608          | (3 059)         | (1 451)       |
| Sur opérations avec la clientèle                                                 | 4 989          | (410)           | 4 579         | 5 462          | (296)           | 5 166         |
| Sur opérations sur titres                                                        | -              | (29)            | (29)          | -              | (5)             | (5)           |
| Sur opérations de change                                                         | 78             | -               | 78            | 90             | (2)             | 88            |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan        | 311            | -               | 311           | 84             | -               | 84            |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 92 413         | (10 342)        | 82 071        | 92 240         | (9 170)         | 83 070        |
| Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues                                    | 2 698          | -               | 2 698         | 2 768          | -               | 2 768         |
| <b>Total Produits et charges de commissions</b>                                  | <b>102 725</b> | <b>(13 392)</b> | <b>89 333</b> | <b>102 692</b> | <b>(12 593)</b> | <b>90 099</b> |

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité de banque de proximité.

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)                                                                                                                                | 30/06/2026   | 30/06/2025   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dividendes reçus                                                                                                                                     | 1 123        | 2 015        |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction                                                        | 46           | (139)        |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat                                        | 418          | 193          |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI                                            | 2 702        | (1 465)      |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature                                | -            | -            |
| Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte                                                                       | -            | -            |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option                                                | -            | -            |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 286          | 260          |
| Résultat de la comptabilité de couverture                                                                                                            | (222)        | 228          |
| <b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>                                                                | <b>4 353</b> | <b>1 092</b> |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

|                                                                                                                                 | 30/06/2026     |                  |              | 30/06/2025     |                  |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------|--------------|----------------|------------------|------------|
|                                                                                                                                 | Profits        | Pertes           | Net          | Profits        | Pertes           | Net        |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                    |                |                  |              |                |                  |            |
| <b>Couverture de juste valeur</b>                                                                                               | <b>111 864</b> | <b>(111 961)</b> | <b>(97)</b>  | <b>101 396</b> | <b>(101 328)</b> | <b>68</b>  |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts                                              | 56 506         | (54 485)         | 2 021        | 48 804         | (52 694)         | (3 890)    |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)                                       | 55 358         | (57 476)         | (2 118)      | 52 592         | (48 634)         | 3 958      |
| <b>Couverture de flux de trésorerie</b>                                                                                         | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace                                                        | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| <b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>                                                         | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace                                                        | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| <b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>     | <b>420 223</b> | <b>(420 348)</b> | <b>(125)</b> | <b>553 615</b> | <b>(553 455)</b> | <b>160</b> |
| Variations de juste valeur des éléments couverts                                                                                | 202 464        | (217 884)        | (15 420)     | 269 029        | (284 586)        | (15 557)   |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture                                                                            | 217 759        | (202 464)        | 15 295       | 284 586        | (268 869)        | 15 717     |
| <b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b> | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace                                                    | -              | -                | -            | -              | -                | -          |
| <b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>                                                                          | <b>532 087</b> | <b>(532 309)</b> | <b>(222)</b> | <b>655 011</b> | <b>(654 783)</b> | <b>228</b> |

**Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :**

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

## **4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                    | <b>30/06/2026</b> | <b>30/06/2025</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)                | (82)              | (60)              |
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) | 60 337            | 56 651            |
| <b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                   | <b>60 255</b>     | <b>56 591</b>     |

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

## **4.5 Produits (charges) nets des autres activités**

| <i>(en milliers d'euros)</i>                          | <b>30/06/2026</b> | <b>30/06/2025</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | -                 | -                 |
| Produits nets des immeubles de placement              | 33                | 381               |
| Autres produits (charges) nets                        | 1 763             | 7 885             |
| <b>Produits (charges) des autres activités</b>        | <b>1 796</b>      | <b>8 266</b>      |

## **4.6 Charges générales d'exploitation**

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                   | <b>30/06/2026</b> | <b>30/06/2025</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges de personnel                                           | (87 707)          | (83 168)          |
| Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)              | (4 159)           | (3 759)           |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | (39 928)          | (43 237)          |
| <b>Charges générales d'exploitation</b>                        | <b>(131 794)</b>  | <b>(130 164)</b>  |

(1) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2026 contre 0 milliers d'euros au 30 juin 2025

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                              | 30/06/2026     | 30/06/2025      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| <b>Dotations aux amortissements</b>                                                                       | <b>(7 226)</b> | <b>(9 858)</b>  |
| Immobilisations corporelles (1)                                                                           | (7 218)        | (9 848)         |
| Immobilisations incorporelles                                                                             | (8)            | (10)            |
| <b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>                                                             | <b>(100)</b>   | <b>(849)</b>    |
| Immobilisations corporelles (2)                                                                           | (100)          | (849)           |
| Immobilisations incorporelles                                                                             | -              | -               |
| <b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>(7 326)</b> | <b>(10 707)</b> |

(1) Dont 688 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 751 milliers d'euros au 30 juin 2025.

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 0 milliers d'euros au 30 juin 2025.

## 4.8 Coût du risque

| (en milliers d'euros)                                                                                                                    | 30/06/2026      | 30/06/2025      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b> | <b>(8 966)</b>  | <b>(2 126)</b>  |
| <b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>                                      | <b>16 623</b>   | <b>1 660</b>    |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                   | (8)             | (6)             |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                       | 14 934          | 1 226           |
| Engagements par signature                                                                                                                | 1 697           | 440             |
| <b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>                                          | <b>(25 589)</b> | <b>(3 786)</b>  |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                   | -               | -               |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                       | (23 380)        | (8 759)         |
| Engagements par signature                                                                                                                | (2 209)         | 4 973           |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>        | <b>112</b>      | <b>(8 900)</b>  |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables                                                   | -               | -               |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                                                                       | (634)           | (8 390)         |
| Engagements par signature                                                                                                                | 746             | (510)           |
| <b>Autres actifs (C)</b>                                                                                                                 | <b>53</b>       | <b>15</b>       |
| <b>Risques et charges (D)</b>                                                                                                            | <b>(1 237)</b>  | <b>(6 693)</b>  |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>                                                  | <b>(10 038)</b> | <b>(17 704)</b> |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés             | -               | -               |
| Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés                                                | -               | -               |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés                                                                                | (418)           | (1 062)         |
| Récupérations sur prêts et créances                                                                                                      | 178             | 43              |
| comptabilisés au coût amorti                                                                                                             | 178             | 43              |
| comptabilisés en capitaux propres recyclables                                                                                            | -               | -               |
| Décotes sur crédits restructurés                                                                                                         | -               | -               |
| Pertes sur engagements par signature                                                                                                     | (459)           | (9)             |
| Autres pertes                                                                                                                            | (340)           | (279)           |
| Autres produits                                                                                                                          | -               | -               |
| <b>Coût du risque</b>                                                                                                                    | <b>(11 077)</b> | <b>(19 011)</b> |

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros)                                                       | 30/06/2026 | 30/06/2025 |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>          | <b>88</b>  | <b>917</b> |
| Plus-values de cession                                                      | 815        | 5 418      |
| Moins-values de cession                                                     | (727)      | (4 501)    |
| <b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>                   | <b>-</b>   | <b>-</b>   |
| Plus-values de cession                                                      | -          | -          |
| Moins-values de cession                                                     | -          | -          |
| <b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>   |
| <b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>                               | <b>88</b>  | <b>917</b> |

## 4.10 Impôts

| (en milliers d'euros)       | 30/06/2026      | 30/06/2025     |
|-----------------------------|-----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant (1)  | (11 851)        | (3 728)        |
| Charge d'impôt différé      | 767             | 1 400          |
| <b>Total Charge d'impôt</b> | <b>(11 084)</b> | <b>(2 328)</b> |

(1) Dont 2 360 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

### Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 2 360 milliers d'euros dont 1 424 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

| (en milliers d'euros)                                                                                                                     | 30/06/2026     | 30/06/2025     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                                     |                |                |
| <b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>                                                                                           | -              | -              |
| Ecart de réévaluation de la période                                                                                                       | -              | -              |
| Transferts en résultat                                                                                                                    | -              | -              |
| Autres variations                                                                                                                         | -              | -              |
| <b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>                                            | <b>184</b>     | <b>304</b>     |
| Ecart de réévaluation de la période                                                                                                       | 95             | 238            |
| Transferts en résultat                                                                                                                    | 82             | 60             |
| Autres variations                                                                                                                         | 7              | 6              |
| <b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>                                                                              | <b>2 553</b>   | <b>(454)</b>   |
| Ecart de réévaluation de la période                                                                                                       | 2 553          | (454)          |
| Transferts en résultat                                                                                                                    | -              | -              |
| Autres variations                                                                                                                         | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables                                           | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres                                                    | -              | -              |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>         | -              | -              |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>(707)</b>   | <b>40</b>      |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>      | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>                           | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                                     | <b>2 030</b>   | <b>(110)</b>   |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                                 |                |                |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi                                                                                      | (1)            | -              |
| <b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>                                      | -              | -              |
| Ecart de réévaluation de la période                                                                                                       | -              | -              |
| Transferts en réserves                                                                                                                    | -              | -              |
| Autres variations                                                                                                                         | -              | -              |
| <b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>                              | <b>59 808</b>  | <b>99 481</b>  |
| Ecart de réévaluation de la période                                                                                                       | 59 808         | 97 597         |
| Transferts en réserves                                                                                                                    | -              | 1 884          |
| Autres variations                                                                                                                         | -              | -              |
| Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables                                       | -              | -              |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>     | -              | -              |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>(1 889)</b> | <b>(3 025)</b> |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>  | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>                       | -              | -              |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                                 | <b>57 918</b>  | <b>96 456</b>  |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>                                                                 | <b>59 948</b>  | <b>96 346</b>  |
| Dont part du Groupe                                                                                                                       | 59 948         | 96 346         |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle                                                                                            | -              | -              |

## 5 Notes relatives au bilan

### 5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)                                                  | 30/06/2026     | 31/12/2025     |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction                    | 24 915         | 22 019         |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat                | 331 098        | 333 666        |
| Instruments de capitaux propres                                        | 8 412          | 7 992          |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)         | 322 686        | 325 674        |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | -              | -              |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte                  | -              | -              |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option            | -              | -              |
| <b>Valeur au bilan</b>                                                 | <b>356 013</b> | <b>355 685</b> |
| Dont Titres prêtés                                                     | -              | -              |

(1) Dont 316 889 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 315 329 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros)                                        | 30/06/2026    | 31/12/2025    |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction         | 25 039        | 22 238        |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | -             | -             |
| <b>Valeur au bilan</b>                                       | <b>25 039</b> | <b>22 238</b> |

### 5.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

| (en milliers d'euros)                                                                                | 30/06/2026       |                |                 | 31/12/2025       |                |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
|                                                                                                      | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables               | 67 035           | 213            | (300)           | 56 486           | 158            | (429)           |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 2 056 071        | 889 934        | (9 749)         | 1 990 518        | 829 005        | (8 626)         |
| <b>Total</b>                                                                                         | <b>2 123 106</b> | <b>890 147</b> | <b>(10 049)</b> | <b>2 047 004</b> | <b>829 163</b> | <b>(9 055)</b>  |

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

|                                                                                                                                                                                 | 30/06/2026      |               |                 | 31/12/2025      |               |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                 | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                    |                 |               |                 |                 |               |                 |
| Effets publics et valeurs assimilées                                                                                                                                            | 6 609           | 55            | (1)             | 7 440           | 38            | (22)            |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                                                                                                                                      | 60 426          | 158           | (299)           | 49 046          | 120           | (407)           |
| <b>Total des titres de dettes</b>                                                                                                                                               | <b>67 035</b>   | <b>213</b>    | <b>(300)</b>    | <b>56 486</b>   | <b>158</b>    | <b>(429)</b>    |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit                                                                                                                              | -               | -             | -               | -               | -             | -               |
| Prêts et créances sur la clientèle                                                                                                                                              | -               | -             | -               | -               | -             | -               |
| <b>Total des prêts et créances</b>                                                                                                                                              | <b>-</b>        | <b>-</b>      | <b>-</b>        | <b>-</b>        | <b>-</b>      | <b>-</b>        |
| <b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>                                                                             | <b>67 035</b>   | <b>213</b>    | <b>(300)</b>    | <b>56 486</b>   | <b>158</b>    | <b>(429)</b>    |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                                                        |                 | (1)           | 24              |                 | (1)           | 72              |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)</b> |                 | <b>212</b>    | <b>(276)</b>    |                 | <b>157</b>    | <b>(357)</b>    |

### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

|                                                                                                                                                                                              | 30/06/2026       |                |                 | 31/12/2025       |                |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                              | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                                 |                  |                |                 |                  |                |                 |
| Actions et autres titres à revenu variable                                                                                                                                                   | 10 925           | -              | -               | 10 925           | -              | -               |
| Titres de participation non consolidés                                                                                                                                                       | 2 045 146        | 889 934        | (9 749)         | 1 979 593        | 829 005        | (8 626)         |
| <b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>                                                                            | <b>2 056 071</b> | <b>889 934</b> | <b>(9 749)</b>  | <b>1 990 518</b> | <b>829 005</b> | <b>(8 626)</b>  |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                                                                     |                  | (26 722)       | -               |                  | (24 833)       | -               |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b> |                  | <b>863 212</b> | <b>(9 749)</b>  |                  | <b>804 172</b> | <b>(8 626)</b>  |

### Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

|                                                                                                                                                                                              | 30/06/2026                                   |                            |                               | 31/12/2025                                   |                            |                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
|                                                                                                                                                                                              | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés (1) | Pertes cumulées réalisées (1) | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés (1) | Pertes cumulées réalisées (1) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                                                                                                                 |                                              |                            |                               |                                              |                            |                               |
| Actions et autres titres à revenu variable                                                                                                                                                   | -                                            | -                          | -                             | -                                            | -                          | -                             |
| Titres de participation non consolidés                                                                                                                                                       | -                                            | -                          | -                             | 400                                          | -                          | (1 884)                       |
| <b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>                                                                                                                             | -                                            | -                          | -                             | <b>400</b>                                   | -                          | <b>(1 884)</b>                |
| Impôts sur les bénéfices                                                                                                                                                                     |                                              | -                          | -                             |                                              | -                          | -                             |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b> |                                              | -                          | -                             |                                              | -                          | <b>(1 884)</b>                |

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 5.3 Actifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i>                       | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 707 377         | 2 938 236         |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 17 057 706        | 16 903 348        |
| Titres de dettes                                   | 875 155           | 795 226           |
| <b>Valeur au bilan</b>                             | <b>20 640 238</b> | <b>20 636 810</b> |

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)                                                         | 30/06/2026       | 31/12/2025       |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>                                               |                  |                  |
| Comptes et prêts                                                              | 162 162          | 30 347           |
| <i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>                          | 106 297          | 30 347           |
| <i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>                      | -                | -                |
| Valeurs reçues en pension                                                     | -                | -                |
| Titres reçus en pension livrée                                                | -                | -                |
| Prêts subordonnés                                                             | 1 397            | 1 317            |
| Autres prêts et créances                                                      | -                | -                |
| <b>Valeur brute</b>                                                           | <b>163 559</b>   | <b>31 664</b>    |
| Dépréciations                                                                 | (1)              | (1)              |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b> | <b>163 558</b>   | <b>31 663</b>    |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>                                 |                  |                  |
| Comptes ordinaires                                                            | 237 401          | 556 727          |
| Titres reçus en pension livrée                                                | -                | -                |
| Comptes et avances à terme                                                    | 2 306 418        | 2 349 846        |
| Prêts subordonnés                                                             | -                | -                |
| <b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>                    | <b>2 543 819</b> | <b>2 906 573</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                                                        | <b>2 707 377</b> | <b>2 938 236</b> |

### Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros)                                                   | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                                     |                   |                   |
| Créances commerciales                                                   | 1 606             | 1 755             |
| Autres concours à la clientèle                                          | 17 256 188        | 17 128 611        |
| Valeurs reçues en pension                                               | -                 | -                 |
| Titres reçus en pension livrée                                          | -                 | -                 |
| Prêts subordonnés                                                       | 624               | 440               |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe                          | -                 | -                 |
| Créances nées d'opérations de réassurance                               | -                 | -                 |
| Avances en comptes courants d'associés                                  | 47 004            | 24 161            |
| Comptes ordinaires débiteurs                                            | 45 406            | 41 831            |
| <b>Valeur brute</b>                                                     | <b>17 350 828</b> | <b>17 196 798</b> |
| Dépréciations                                                           | (293 122)         | (293 450)         |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>        | <b>17 057 706</b> | <b>16 903 348</b> |
| <b>Opérations de location-financement</b>                               |                   |                   |
| Location-financement immobilier                                         | -                 | -                 |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | -                 | -                 |
| <b>Valeur brute</b>                                                     | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| Dépréciations                                                           | -                 | -                 |
| <b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>              | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>Valeur au bilan</b>                                                  | <b>17 057 706</b> | <b>16 903 348</b> |

## Titres de dettes

| (en milliers d'euros)                      | 30/06/2026     | 31/12/2025     |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées       | 127 965        | 127 616        |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 747 687        | 668 070        |
| <b>Total</b>                               | <b>875 652</b> | <b>795 686</b> |
| Dépréciations                              | (497)          | (460)          |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>875 155</b> | <b>795 226</b> |

## 5.4 Passifs financiers au coût amorti

| (en milliers d'euros)                      | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 229 902        | 11 181 698        |
| Dettes envers la clientèle                 | 7 574 833         | 7 467 338         |
| Dettes représentées par un titre           | 901 105           | 1 127 282         |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>19 705 840</b> | <b>19 776 318</b> |

### Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)                           | 30/06/2026        | 31/12/2025        |
|-------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>                 |                   |                   |
| Comptes et emprunts                             | 2 510             | 61 894            |
| <i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>       | 639               | 60 061            |
| <i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i> | -                 | -                 |
| Valeurs données en pension                      | -                 | -                 |
| Titres donnés en pension livrée                 | -                 | -                 |
| <b>Total</b>                                    | <b>2 510</b>      | <b>61 894</b>     |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>   |                   |                   |
| Comptes ordinaires créditeurs                   | -                 | -                 |
| Titres donnés en pension livrée                 | -                 | -                 |
| Comptes et avances à terme                      | 11 227 392        | 11 119 804        |
| <b>Total</b>                                    | <b>11 227 392</b> | <b>11 119 804</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                          | <b>11 229 902</b> | <b>11 181 698</b> |

### Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros)              | 30/06/2026       | 31/12/2025       |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs      | 5 021 686        | 5 018 295        |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 73 601           | 70 331           |
| Autres dettes envers la clientèle  | 2 479 546        | 2 378 712        |
| Titres donnés en pension livrée    | -                | -                |
| <b>Valeur au bilan</b>             | <b>7 574 833</b> | <b>7 467 338</b> |

## Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros)                   | 30/06/2026     | 31/12/2025       |
|-----------------------------------------|----------------|------------------|
| Bons de caisse                          | -              | -                |
| Titres du marché interbancaire          | -              | -                |
| Titres de créances négociables          | 806 072        | 1 046 271        |
| Emprunts obligataires                   | 95 033         | 81 011           |
| Autres dettes représentées par un titre | -              | -                |
| <b>Valeur au bilan</b>                  | <b>901 105</b> | <b>1 127 282</b> |

## 5.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

## 5.6 Immeubles de placement

| (en milliers d'euros)           | 31/12/2025   | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 30/06/2026     |
|---------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Valeur brute                    | 7 680        | -                       | 38 401                       | (27 398)               | -                    | 157 599           | 176 282        |
| Amortissements et dépréciations | (1 980)      | -                       | (3 022)                      | 1                      | -                    | (21 979)          | (26 980)       |
| <b>Valeur au bilan</b>          | <b>5 700</b> | -                       | <b>35 379</b>                | <b>(27 397)</b>        | -                    | <b>135 620</b>    | <b>149 302</b> |

| (en milliers d'euros)           | 31/12/2024   | Variations de périmètre | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 31/12/2025   |
|---------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|-------------------|--------------|
| Valeur brute                    | 8 185        | -                       | 929                          | (1 434)                | -                    | -                 | 7 680        |
| Amortissements et dépréciations | (2 416)      | -                       | (313)                        | 749                    | -                    | -                 | (1 980)      |
| <b>Valeur au bilan</b>          | <b>5 769</b> | -                       | <b>616</b>                   | <b>(685)</b>           | -                    | -                 | <b>5 700</b> |

## 5.7 Provisions

|                                                   | 31/12/2025    | Variations de périmètre | Dotations     | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 30/06/2026    |
|---------------------------------------------------|---------------|-------------------------|---------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                      |               |                         |               |                    |                        |                     |                   |               |
| Risques sur les produits épargne-logement         | 2 832         | -                       | 287           | -                  | -                      | -                   | (1)               | 3 118         |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 13 125        | -                       | 17 464        | (167)              | (17 698)               | -                   | -                 | 12 724        |
| Risques opérationnels                             | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés      | 2 049         | -                       | 2 020         | (47)               | (23)                   | -                   | -                 | 3 999         |
| Litiges divers                                    | 938           | -                       | 115           | (507)              | (220)                  | -                   | -                 | 326           |
| Participations                                    | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Restructurations                                  | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Autres risques                                    | 7 358         | -                       | 1 860         | (198)              | (875)                  | -                   | 1                 | 8 146         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>26 302</b> | <b>-</b>                | <b>21 746</b> | <b>(919)</b>       | <b>(18 816)</b>        | <b>-</b>            | <b>-</b>          | <b>28 313</b> |

|                                                   | 31/12/2024    | Variations de périmètre | Dotations     | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2025    |
|---------------------------------------------------|---------------|-------------------------|---------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                      |               |                         |               |                    |                        |                     |                   |               |
| Risques sur les produits épargne-logement         | 3 511         | -                       | -             | -                  | (679)                  | -                   | -                 | 2 832         |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 17 995        | -                       | 47 290        | (184)              | (51 976)               | -                   | -                 | 13 125        |
| Risques opérationnels                             | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés      | 3 771         | -                       | 446           | (123)              | (110)                  | -                   | (1 935)           | 2 049         |
| Litiges divers                                    | 1 075         | -                       | 142           | (229)              | (50)                   | -                   | -                 | 938           |
| Participations                                    | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Restructurations                                  | -             | -                       | -             | -                  | -                      | -                   | -                 | -             |
| Autres risques                                    | 5 689         | -                       | 2 591         | (395)              | (527)                  | -                   | -                 | 7 358         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>32 041</b> | <b>-</b>                | <b>50 469</b> | <b>(931)</b>       | <b>(53 342)</b>        | <b>-</b>            | <b>(1 935)</b>    | <b>26 302</b> |

### ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

## ➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 4 502 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 4 502 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

## 5.8 Dettes subordonnées

| (en milliers d'euros)                    | 30/06/2026 | 31/12/2025 |
|------------------------------------------|------------|------------|
| Dettes subordonnées à durée déterminée   | -          | -          |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 1          | -          |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel    | -          | -          |
| Titres et emprunts participatifs         | -          | -          |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>1</b>   | <b>-</b>   |

## 5.9 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

|                                                        | Nombre de titres<br>au 30/06/2026 | % du capital   |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| <b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>   |                                   |                |
| <b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b> | <b>1 053 618</b>                  | <b>17,40%</b>  |
| Dont part du Public                                    | 1 009 525                         | 16,67%         |
| Dont part Sacam Mutualisation                          | -                                 | 0,00%          |
| Dont part autodétenue                                  | 44 093                            | 0,73%          |
| <b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>        | <b>1 513 954</b>                  | <b>25,00%</b>  |
| Dont part du Public                                    | -                                 | 0,00%          |
| Dont part Crédit Agricole S.A.                         | -                                 | 0,00%          |
| Dont part Sacam Mutualisation                          | 1 513 954                         | 25,00%         |
| <b>Parts sociales</b>                                  | <b>3 488 241</b>                  | <b>57,60%</b>  |
| Dont 70 Caisses Locales                                | 3 484 171                         | 57,53%         |
| Dont 17 administrateurs de la Caisse régionale         | 17                                | 0,00%          |
| Dont Crédit Agricole S.A.                              | -                                 | 0,00%          |
| Dont Sacam Mutualisation                               | 1                                 | 0,00%          |
| Dont Autres                                            | 4 052                             | 0,07%          |
| <b>Total</b>                                           | <b>6 055 813</b>                  | <b>100,00%</b> |

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 351 milliers d'euros.

| Année de rattachement | Par CCI     | Par CCA     | Par part sociale |
|-----------------------|-------------|-------------|------------------|
|                       | Montant Net | Montant Net | Montant Net      |
| 2021                  | 4 278,00    | 6 147,00    | 1 170,00         |
| 2022                  | 4 320,00    | 6 207,00    | 1 463,00         |
| 2023                  | 3 909,00    | 5 617,00    | 2 021,00         |
| 2024                  | 3 445,00    | 4 951,00    | 2 553,00         |
| 2025                  | 3 656,00    | 5 253,00    | 2 851,00         |

## 6 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.  
**Engagements donnés et reçus**

| (en milliers d'euros)                              | 30/06/2026       | 31/12/2025       |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                          | <b>2 058 639</b> | <b>2 158 689</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                  | <b>1 486 368</b> | <b>1 537 968</b> |
| Engagements en faveur des établissements de crédit | -                | -                |
| Engagements en faveur de la clientèle              | 1 486 368        | 1 537 968        |
| <b>Engagements de garantie</b>                     | <b>572 271</b>   | <b>620 721</b>   |
| Engagements d'ordre des établissements de crédit   | 1 545            | 1 545            |
| Engagements d'ordre de la clientèle                | 570 726          | 619 176          |
| <b>Engagements sur titres</b>                      | -                | -                |
| Titres à livrer                                    | -                | -                |
| <b>Engagements reçus</b>                           | <b>7 568 923</b> | <b>7 479 394</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                  | <b>23 465</b>    | <b>11 000</b>    |
| Engagements reçus des établissements de crédit     | 23 465           | 11 000           |
| Engagements reçus de la clientèle                  | -                | -                |
| <b>Engagements de garantie</b>                     | <b>7 545 458</b> | <b>7 468 394</b> |
| Engagements reçus des établissements de crédit     | 655 873          | 689 721          |
| Engagements reçus de la clientèle                  | 6 889 585        | 6 778 673        |
| <b>Engagements sur titres</b>                      | -                | -                |
| Titres à recevoir                                  | -                | -                |

### *Instruments financiers remis et reçus en garantie*

| (en milliers d'euros)                                                                                  | 30/06/2026       | 31/12/2025       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>               |                  |                  |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) | 6 025 691        | 6 131 631        |
| Titres prêtés                                                                                          | -                | -                |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché                                                            | 115              | 47               |
| Autres dépôts de garantie                                                                              | -                | -                |
| Titres et valeurs donnés en pension                                                                    | -                | -                |
| <b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>                            | <b>6 025 806</b> | <b>6 131 678</b> |
| <b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>                                        |                  | -                |
| Autres dépôts de garantie                                                                              | -                | -                |
| <b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                      |                  | -                |
| Titres empruntés                                                                                       | -                | -                |
| Titres et valeurs reçus en pension                                                                     | -                | -                |
| Titres vendus à découvert                                                                              | -                | -                |
| <b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                | -                | -                |

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours du premier semestre 2026, le Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté 6 025 691 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 131 631 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Le Crédit Agricole Normandie-Seine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté notamment :

- 1 621 204 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 665 109 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 200 178 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 170 419 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;
- 4 204 309 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 4 296 103 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

## ***7 Reclassements d'instruments financiers***

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

| (en milliers d'euros)                                                                            | 30/06/2026       | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                       | <b>24 915</b>    | -                                                                            | <b>24 915</b>                                              | -                                                              |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres reçus en pension livrée                                                                   | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Valeurs reçues en pension                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres détenus à des fins de transaction                                                         | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Instruments dérivés                                                                              | 24 915           | -                                                                            | 24 915                                                     | -                                                              |
| <b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>                                   | <b>331 098</b>   | <b>213 467</b>                                                               | <b>9 216</b>                                               | <b>108 415</b>                                                 |
| <b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>                            | <b>8 412</b>     | <b>1</b>                                                                     | <b>8 411</b>                                               | -                                                              |
| <b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>                                | <b>322 686</b>   | <b>213 466</b>                                                               | <b>805</b>                                                 | <b>108 415</b>                                                 |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres de dettes                                                                                 | 322 686          | 213 466                                                                      | 805                                                        | 108 415                                                        |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature                           | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>                                     | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                               | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option                                                 | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                                  | <b>2 123 106</b> | <b>67 035</b>                                                                | <b>2 004 762</b>                                           | <b>51 309</b>                                                  |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables                | 2 056 071        | -                                                                            | 2 004 762                                                  | 51 309                                                         |
| Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables                              | 67 035           | 67 035                                                                       | -                                                          | -                                                              |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                                                         | <b>186 855</b>   | -                                                                            | <b>186 855</b>                                             | -                                                              |
| <b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                       | <b>2 665 974</b> | <b>280 502</b>                                                               | <b>2 225 748</b>                                           | <b>159 724</b>                                                 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                  |                                                                              | -                                                          | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables                   |                  | -                                                                            |                                                            | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables               |                  | -                                                                            | -                                                          |                                                                |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>                                              |                  | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |

|                                                                                                  | 31/12/2025       | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                     |                  |                                                                              |                                                            |                                                                |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                       | <b>22 019</b>    | -                                                                            | <b>22 019</b>                                              | -                                                              |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres reçus en pension livrée                                                                   | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Valeurs reçues en pension                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres détenus à des fins de transaction                                                         | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Instruments dérivés                                                                              | 22 019           | -                                                                            | 22 019                                                     | -                                                              |
| <b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>                                   | <b>333 666</b>   | <b>212 076</b>                                                               | <b>8 811</b>                                               | <b>112 779</b>                                                 |
| <b>Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>                             | <b>7 992</b>     | -                                                                            | <b>7 992</b>                                               | -                                                              |
| <b>Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>                                 | <b>325 674</b>   | <b>212 076</b>                                                               | <b>819</b>                                                 | <b>112 779</b>                                                 |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres de dettes                                                                                 | 325 674          | 212 076                                                                      | 819                                                        | 112 779                                                        |
| Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature                           | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>                                     | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                               | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur les établissements de crédit                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Créances sur la clientèle                                                                        | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option                                                 | -                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                                  | <b>2 047 004</b> | <b>56 486</b>                                                                | <b>1 940 323</b>                                           | <b>50 195</b>                                                  |
| Instrument de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables                 | 1 990 518        | -                                                                            | 1 940 323                                                  | 50 195                                                         |
| Instrument de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables                               | 56 486           | 56 486                                                                       | -                                                          | -                                                              |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                                                         | <b>193 990</b>   | -                                                                            | <b>193 990</b>                                             | -                                                              |
| <b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                       | <b>2 596 679</b> | <b>268 562</b>                                                               | <b>2 165 143</b>                                           | <b>162 974</b>                                                 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                  |                                                                              | -                                                          | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables                   |                  | -                                                                            |                                                            | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables               |                  | -                                                                            | -                                                          |                                                                |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>                                              |                  | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

|                                                                                                  | 30/06/2026    | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                     |               |                                                                              |                                                            |                                                                |
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                      | <b>25 039</b> | -                                                                            | <b>25 039</b>                                              | -                                                              |
| Titres vendus à découvert                                                                        | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres donnés en pension livrée                                                                  | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes représentées par un titre                                                                 | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes envers les établissements de crédit                                                       | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes envers la clientèle                                                                       | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Instruments dérivés                                                                              | 25 039        | -                                                                            | 25 039                                                     | -                                                              |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                              | -             | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                                                         | <b>68 737</b> | -                                                                            | <b>68 737</b>                                              | -                                                              |
| <b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                      | <b>93 776</b> | -                                                                            | <b>93 776</b>                                              | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |               |                                                                              | -                                                          | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables                   |               | -                                                                            |                                                            | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables               |               | -                                                                            | -                                                          |                                                                |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>                                              |               | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |

|                                                                                                  | 31/12/2025     | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                                     |                |                                                                              |                                                            |                                                                |
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                                      | <b>22 238</b>  | -                                                                            | <b>22 238</b>                                              | -                                                              |
| Titres vendus à découvert                                                                        | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Titres donnés en pension livrée                                                                  | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes représentées par un titre                                                                 | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes envers les établissements de crédit                                                       | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Dettes envers la clientèle                                                                       | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| Instruments dérivés                                                                              | 22 238         | -                                                                            | 22 238                                                     | -                                                              |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>                              | -              | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                                                         | <b>92 556</b>  | -                                                                            | <b>92 556</b>                                              | -                                                              |
| <b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>                                      | <b>114 794</b> | -                                                                            | <b>114 794</b>                                             | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques |                |                                                                              | -                                                          | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables                   |                | -                                                                            |                                                            | -                                                              |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables               |                | -                                                                            | -                                                          |                                                                |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>                                              |                | -                                                                            | -                                                          | -                                                              |

## 8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

| Tableau 1 sur 3                             | Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3 | Actifs financiers détenus à des fins de transaction |                           |                                |                           |                                          |                     |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------------------------|---------------------|
|                                             |                                                                       | Créances sur les établissements de crédit           | Créances sur la clientèle | Titres reçus en pension livrée | Valeurs reçues en pension | Titres détenus à des fins de transaction | Instruments dérivés |
| (en milliers d'euros)                       |                                                                       |                                                     |                           |                                |                           |                                          |                     |
| <b>Solde de clôture (31/12/2025)</b>        | <b>162 974</b>                                                        | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Gains /pertes de la période (1)             | 534                                                                   | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Comptabilisés en résultat                   | (580)                                                                 | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Comptabilisés en capitaux propres           | 1 114                                                                 | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Achats de la période                        | 2 167                                                                 | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Ventes de la période                        | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Emissions de la période                     | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Dénouements de la période                   | (5 951)                                                               | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Reclassements de la période                 | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Variations liées au périmètre de la période | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Transferts                                  | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Transferts vers niveau 3                    | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| Transferts hors niveau 3                    | -                                                                     | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |
| <b>Solde de clôture (30/06/2026)</b>        | <b>159 724</b>                                                        | -                                                   | -                         | -                              | -                         | -                                        | -                   |

| Tableau 2 sur 3<br><br>(en milliers d'euros) | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat                              |                                                            |                           |                  |                                                                        |                                                       |                                                             |                           |                                                  |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------|
|                                              | Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat                       | Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI |                           |                  | Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature | Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option |                           |                                                  |
|                                              | Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés | Créances sur les établissements de crédit                  | Créances sur la clientèle | Titres de dettes |                                                                        |                                                       | Créances sur les établissements de crédit                   | Créances sur la clientèle | Titres à la juste valeur par résultat sur option |
| <b>Solde de clôture (31/12/2025)</b>         | -                                                                                    | -                                                          | -                         | 112 779          | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Gains /pertes de la période (1)              | -                                                                                    | -                                                          | -                         | (580)            | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Comptabilisés en résultat                    | -                                                                                    | -                                                          | -                         | (580)            | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Comptabilisés en capitaux propres            | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Achats de la période                         | -                                                                                    | -                                                          | -                         | 2 167            | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Ventes de la période                         | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Emissions de la période                      | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Dénouements de la période                    | -                                                                                    | -                                                          | -                         | (5 951)          | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Reclassements de la période                  | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Variations liées au périmètre de la période  | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Transferts                                   | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Transferts vers niveau 3                     | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| Transferts hors niveau 3                     | -                                                                                    | -                                                          | -                         | -                | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |
| <b>Solde de clôture (30/06/2026)</b>         | -                                                                                    | -                                                          | -                         | 108 415          | -                                                                      | -                                                     | -                                                           | -                         | -                                                |

| Tableau 3 sur 3                             | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres                                             |                                                                                           |                                   |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
|                                             | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Instruments dérivés de couverture |
| (en milliers d'euros)                       |                                                                                                      |                                                                                           |                                   |
| <b>Solde de clôture (31/12/2025)</b>        | <b>50 195</b>                                                                                        | -                                                                                         | -                                 |
| Gains /pertes de la période (1)             | 1 114                                                                                                | -                                                                                         | -                                 |
| Comptabilisés en résultat                   | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Comptabilisés en capitaux propres           | 1 114                                                                                                | -                                                                                         | -                                 |
| Achats de la période                        | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Ventes de la période                        | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Emissions de la période                     | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Dénouements de la période                   | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Reclassements de la période                 | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Variations liées au périmètre de la période | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Transferts                                  | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Transferts vers niveau 3                    | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| Transferts hors niveau 3                    | -                                                                                                    | -                                                                                         | -                                 |
| <b>Solde de clôture (30/06/2026)</b>        | <b>51 309</b>                                                                                        | -                                                                                         | -                                 |

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

|                                                                                                         |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b> | <b>529</b> |
| Comptabilisés en résultat                                                                               | (585)      |
| Comptabilisés en capitaux propres                                                                       | 1 114      |

### 8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 870 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 841 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 29 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 790 et 760 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 29 milliers d'euros.

## 9 **Parties liées**

Les principales relations avec les parties liées, concernent les relations entre le Crédit Agricole Normandie-Seine et :

- **Les Caisses locales**

- Commissions d'Apporteurs d'Affaires :

Les commissions d'Apporteurs d'Affaires versées à ce titre en juin 2026, par le Crédit Agricole Normandie-Seine aux Caisses locales s'élèvent à 2 014 milliers d'euros.

- Comptes courants bloqués :

La Caisse Régionale a provisionné au 30 juin 2026, les encours placés en comptes courants bloqués par les Caisses locales. Au 30 juin 2026 le montant de ces comptes courants bloqués s'élève à 120 765 milliers d'euros. Le montant des intérêts provisionnés au 30 juin 2026 aux Caisses locales au titre de cette rémunération des Comptes courants bloqués s'élève à 591 milliers d'euros (soit un taux annuel de 1,00 %).

- **CA'Normandie-Seine Foncière**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2013 une filiale immobilière, Normandie-Seine Foncière. Cette participation est détenue à 100 % pour un montant de 133 500 milliers d'euros, valorisée au 30 juin 2026 à 150 922 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale Normandie Seine Foncière de 35 268 milliers d'euros.

- **Fond Dédié Force Profile 20**

La Caisse Régionale Normandie-Seine possède un fonds dédié intitulé « Force Profile 20 ». Ce fonds est détenu au 30 juin 2026 à 99,76 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (41 884 parts sur les 41 984).

- **Fond Dédié Normandie-Seine AGIR**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède un troisième fonds dédié nommé « Normandie Seine AGIR ». Ce fonds est détenu au 30 juin 2026 à 99,98 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (6 160 parts sur 6 161 parts).

- **Société Technique de Titrisation (S.T.T.)**

Le 9 mars 2022, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022 » pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs.

*Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 36 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Il a souscrit des titres subordonnés pour 5 millions d'euros.*

Le 27 mars 2024, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2024 » pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs.

*Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 44 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Il a souscrit des obligations séniores pour 19,7 millions d'euros et pour 4,4 millions d'euros des titres subordonnés.*

Le 17 avril 2025, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2025) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2025 » pour un montant de 1,7 milliards d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs.

*Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 63,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2025. Il a souscrit des obligations séniores pour 30,2 millions d'euros et pour 3,2 millions d'euros des titres subordonnés.*

Le 13 avril 2026, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par 37 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2026 » pour un montant de 1,053 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs.

*Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 29,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2026. Il a souscrit des obligations séniores pour 28 millions d'euros et pour 1,5 millions d'euros des titres subordonnés.*

- **Village By CA Rouen Vallée de Seine**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2016 une filiale, Village By CA Rouen Vallée de Seine. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 1 516 milliers d'euros au 30 juin 2026, dépréciée à hauteur de 735 milliers d'euros.

- **CA'Normandie Seine Participation**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2020 une filiale, Normandie Seine Participation. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 40 000 milliers d'euros, valorisée au 30 juin 2026 à 58 806 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale Normandie Seine Participation de 55 795 milliers d'euros.

- **CA'Normandie Seine Energie**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2023 une filiale, Normandie Seine Energie. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 10 000 milliers d'euros au 30 juin 2026, dépréciée à hauteur de 383 milliers d'euros.

## **10 Événements postérieurs au 30 juin 2026**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la clôture.

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-  
Seine**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2026

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue des Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2 510 460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2026

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

L'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Antoine Harle

Vanessa Jolival

#### **4. Attestation du responsable de l'information financière**

##### ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

- Mme Karine BOURGUIGNON, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine,

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice».

Fait à Bois-Guillaume,  
Le 11/09/2026

Le Directeur général  
Karine BOURGUIGNON

## 5. Glossaire

### ACRONYMES

#### **ACPR**

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

#### **AFEP/MEDEF**

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

#### **AMF**

Autorité des marchés financiers

#### **BCE**

Banque centrale européenne

#### **ESG**

Environnement, Social, Gouvernance

#### **ETI**

Entreprise de taille intermédiaire

#### **IFRS**

*International Financial Reporting Standards* (Normes internationales d'information financière)

#### **NZE 2050**

*Scenario Net-Zero Emissions by 2050*

#### **NZBA**

*Net-Zero Banking Alliance*

#### **NZAM**

*Net Zero Asset Managers Initiative*

#### **NZAOA**

*Net-Zero Asset Owner Alliance*

#### **NZIA**

*Net-Zero Insurance Alliance*

#### **PME**

Petite et moyenne entreprise

#### **PMT**

Plan à moyen terme

#### **RBE**

Résultat brut d'exploitation

#### **RSE**

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

#### **TPE**

Très petites entreprises

### TERMES

#### **ACTIFS ALIGNÉS**

Les actifs éligibles listés dans les règlements délégués "Climat" deviennent des actifs alignés s'ils répondent aux critères suivants :

- contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux,
- ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux,
- respectent certaines garanties sociales minimales.

#### **ACTIFS "ÉLIGIBLES" ET "NON ÉLIGIBLES"**

Les actifs éligibles sont les actifs listés dans les règlements délégués "Climat" comme pouvant répondre à au moins un des six objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Les autres actifs sont dits non éligibles.

#### **AGENCE DE NOTATION**

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

#### **ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF**

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

#### **ANC ACTIF NET COMPTABLE (NON RÉÉVALUÉ)**

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

### **APPÉTIT (APPÉTENCE) AU RISQUE**

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

### **AT1 ADDITIONAL TIER 1**

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

### **AUTOCONTRÔLE**

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA ou de l'ANPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

### **BÂLE 3**

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la Directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

### **CCA CERTIFICAT COOPÉRATIF D'ASSOCIÉS**

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

### **CCI CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT**

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

### **COLLATÉRAL**

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

### **COEFFICIENT D'EXPLOITATION**

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

### **COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan).

### **CRÉANCE DOUTEUSE**

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

**CRÉANCE DÉPRÉCIEE**

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

**CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT**

Le *Credit Valuation Adjustment* (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

**DVA DEBIT VALUATION ADJUSTMENT**

Le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

**DILUTION**

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

**DIVIDENDE**

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

**EAD EXPOSURE AT DEFAULT**

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

**ÉCART D'ACQUISITION/SURVALEUR**

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

**EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS**

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

**EL EXPECTED LOSS**

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

**ESRS European Sustainability Reporting Standards**

Normes européennes de reporting de durabilité établies pour aider les entreprises à mieux comprendre et communiquer leur impact environnemental, social et de gouvernance.

**FCP FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

**FCPE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE**

Dispositif d'épargne salariale au sein des entreprises proposant ce type de dispositif à leurs salariés. Les épargnants détiennent des parts de fonds communs de placement (FCP) attribuées en contrepartie de leurs versements et de ceux éventuels de l'entreprise pour leur compte (abondement).

**GAR GREEN ASSET RATIO**

Proportion des actifs investis dans des activités économiques durables au sens de la classification de la taxonomie verte européenne.

**GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT**

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

**GOVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE**

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

**GREEN BONDS**

Une *green bond* est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités présentant un bénéfice environnemental. Ces instruments sont par exemple utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de l'énergie renouvelable et de l'immobilier à haute performance énergétique.

**GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales.

**HQLA ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ**

Les actifs sont éligibles à la catégorie d'actifs liquides de haute liquidité (HQLA), au sens de la réglementation bancaire CRD 4, s'ils peuvent être facilement et immédiatement transformés en liquidité sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur et, en général, s'ils peuvent être mobilisés auprès de la banque centrale pour obtenir du financement. Les caractéristiques principales d'un actif liquide de haute qualité sont : 1) faible risque et volatilité, 2) facilité et certitude de valorisation, 3) faible corrélation avec les actifs risqués, et 4) cotation sur un marché développé et reconnu, de taille conséquente. Le stock d'actifs liquides de haute qualité, pour la partie qui n'est pas déjà utilisée au titre du collatéral, constitue le numérateur du ratio de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio* –, liquidité en situation de tension – stress – à un mois), selon la même réglementation.

**IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT**

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

**ISR INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE**

L'investissement socialement responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

**LGD LOSS GIVEN DEFAULT**

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

### **NOTATION DE CRÉDIT *CREDIT RATING***

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

### **NSFR *NET STABLE FUNDING RATIO* – *RATIO DE LIQUIDITÉ À UN AN***

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

### **OPCVM *ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES***

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

### **PARTS SOCIALES**

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

### **PNB *PRODUIT NET BANCAIRE***

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

### **POINT DE BASE (PB)**

Un point de base est égal à 0,01 % ou 1/10 000.

### **RATIO DE LEVIER**

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors bilan comptables, après retraitements de certains postes.

### **LCR *LIQUIDITY COVERAGE RATIO* – *RATIO DE LIQUIDITÉ À UN MOIS***

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

### **MARGE NETTE D'INTÉRÊTS**

La marge nette d'intérêts, parfois appelée revenu net d'intérêts, est la différence entre les revenus générés par les actifs portant intérêt et le coût de gestion des passifs.

### **PEL *PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT***

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

### **RBE *RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION***

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

### **RÉSULTAT D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

## **SOCIAL BONDS**

Un *social bond* est une obligation “sociale” émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités présentant un impact social positif. Ces instruments sont par exemple utilisés dans le cadre du financement du développement économique des territoires, de l’inclusion et l’autonomie sociale, de l’accès aux services de santé.

## **SOCIÉTAIRE**

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d’une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu’il détient.

## **SICAV SOCIÉTÉ D’INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**

Une société d’investissement à capital variable est une catégorie d’OPCVM qui permet aux investisseurs d’investir dans un portefeuille d’actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d’actifs, un thème d’investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

## **SOLVABILITÉ**

C’est la mesure de la capacité d’une entreprise ou d’un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu’elle porte, sont susceptibles d’engendrer.

## **SPREAD DE CRÉDIT**

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d’une obligation et celui d’un emprunt sans risque de durée identique).

## **SPREAD ÉMETTEUR**

Marge actuarielle représentant l’écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d’un emprunt sans risque de durée identique.

## **STRESS TEST OU TEST DE RÉSISTANCE**

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d’en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

## **TAUX DES CRÉANCES DÉPRÉCIÉES (OU DOUTEUX)**

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

## **TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES DÉPRÉCIÉES (OU DOUTEUX)**

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

## **TAUX DIRECTEUR**

Taux d’intérêt fixés par la Banque centrale d’un pays ou d’une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l’activité économique. C’est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l’activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

## **TCFD TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES**

La TCFD a été créée par le G20 lors de la COP 21 pour définir 11 recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de gestion du risque climatique.

**TITRES SUBORDONNÉS**

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

**TNFD TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES**

La TNFD a été lancée en 2021 avec pour objectif de formuler des recommandations concernant la transparence financière des organisations en matière de gestion des impacts liés à la nature.

**TSDI TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE**

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

**VAR VALEUR EN RISQUE – VALUE-AT-RISK**

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.



JUIN 2026



NORMANDIE-SEINE